

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, September 26, 2024

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 11:30 a.m. [ET] to study Bill C-280, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act (deemed trust — perishable fruits and vegetables).

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Hello to everyone and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. My name is Pamela Wallin, and I serve as the chair of this committee.

I want to remind everybody about the microphones. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times.

I would like to introduce the members of the committee that are here today: Senator Loffreda, the deputy chair; Senator Bellemare; Senator Deacon, Nova Scotia; Senator Marshall; Senator Martin; Senator Massicotte; Senator McNair; Senator Ringuette; Senator Varone; and Senator Yussuff.

Today, we will continue our examination of Bill C-280, An Act to Amend the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act (deemed trust — perishable fruits and vegetables).

We have the pleasure of welcoming in person: Luc Mougeot, President of the Fruit and Vegetable Dispute Resolution Corporation; Massimo Bergamini, Executive Director of the Fruit and Vegetable Growers of Canada; Quinton Woods, Sales and Plant Operations Manager at Gwillimdale Farms Ltd. and Board Member for Ontario, Fruit and Vegetable Growers of Canada.

Okay sorry. We don't have them in the right order here.

Thank you for being here. I'm sorry our time is short. We ask you to begin with opening remarks.

Luc Mougeot, President and Chief Executive Officer, Fruit and Vegetable Dispute Resolution Corporation: Thank you, Madam Chair and members of the committee, for this opportunity to speak with you regarding Bill C-280.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 septembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée — fruits et légumes périssables).

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à tous et bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Je m'appelle Pamela Wallin et je suis la présidente du comité.

J'aimerais faire un rappel à tous concernant les microphones. Veuillez vous assurer de garder votre oreillette loin de tous les microphones en tout temps.

J'aimerais présenter les membres du comité qui sont présents ici aujourd'hui : le sénateur Loffreda, qui est le vice-président; la sénatrice Bellemare; le sénateur Deacon, de la Nouvelle-Écosse; la sénatrice Marshall; la sénatrice Martin; le sénateur Massicotte; le sénateur McNair; la sénatrice Ringuette; le sénateur Varone; et le sénateur Yussuff.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée — fruits et légumes périssables).

Nous avons le plaisir d'accueillir en personne Luc Mougeot, président de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes; Massimo Bergamini, directeur général des Producteurs de fruits et légumes du Canada; Quinton Woods, gestionnaire des ventes et des opérations de l'usine à Gwillimdale Farms Ltd. et membre du conseil d'administration des Producteurs de fruits et légumes du Canada pour l'Ontario.

Bon, désolée. Nous ne les avons pas dans le bon ordre ici.

Merci d'être ici. Je suis désolée que nous n'ayons pas beaucoup de temps. Nous vous invitons à commencer par vos déclarations liminaires.

Luc Mougeot, président-directeur général, Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes : Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité, de me permettre de m'adresser à vous concernant le projet de loi C-280.

As mentioned, I'm the president and CEO of the Fruit and Vegetable Dispute Resolution Corporation, or DRC. In addition to providing dispute-resolution services to the fresh produce industry on behalf of the Canadian Food Inspection Agency, we also provide technical expertise on financial risk mitigation. We provide a vetting service for company solvability at time of membership applications and require members to submit to our mediation and arbitration to resolve disputes in order to facilitate sellers, and ultimately producers, getting paid fairly and as quickly as possible. However, this system only works well when participants can meet their financial obligations as they come due.

The DRC founders set out to establish a mandatory dispute resolution system, a dedicated inspection service and an insolvency tool such as the one we are discussing today. As of now, only the insolvency tool remains outstanding. This legislation would provide our producers with an opportunity to recover a portion of their livelihoods.

Frustrating our producers further is that Canada and the U.S. had specific programs available to each other for the resolution of trade disputes regarding fresh produce. Canadian producers had access to U.S. services, but they have been restricted as the Canadian system does not offer a comparable insolvency tool to assist U.S. producers as has been discussed in this proposed legislation.

It has often been stated that protections for farmers already exist in the Canadian bankruptcy regime. I believe it has now been well established that those provisions related to timeliness and product recovery simply do not work for produce, given its perishability, supply chain, processing and other identity issues.

In my experience, the most compelling reason for this legislation is the number of firms that simply close their doors and owners who walk away from their businesses. Or worse, producers and sellers are forced to take severely undercut pricing in order for certain buyers to avoid bankruptcy.

With this legislation, a producer would have some assurance of being treated fairly. This legislation is not a guarantee of payment and is of no cost to the government, yet it will provide much relief from many risks and will return preferential treatment for Canadians to U.S. dispute resolution services.

Thank you again for this opportunity, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much.

Comme il a été mentionné, je suis président-directeur général de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes, ou CRD. En plus de fournir des services de règlements des différends dans l'industrie des fruits et légumes frais au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, nous fournissons également une expertise technique sur l'atténuation des risques financiers. Nous offrons un service d'approbation de la solvabilité d'une entreprise au moment des demandes d'adhésion et obligeons les membres à se soumettre à nos services de médiation et d'arbitrage pour régler les différends afin de faciliter le paiement équitable et le plus rapidement possible des vendeurs, et, au bout du compte, des producteurs. Toutefois, ce système ne fonctionne bien que lorsque les participants s'acquittent de leurs obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles.

Les fondateurs de la CRD ont entrepris d'établir un système de règlement des différends obligatoire, un service d'inspection dédié et un outil d'insolvabilité comme celui dont nous discutons aujourd'hui. À l'heure actuelle, seul l'outil d'insolvabilité demeure en attente. Cette loi fournirait à nos producteurs l'occasion de récupérer une partie de leur gagne-pain.

Ce qui frustre encore plus nos producteurs, c'est que le Canada et les États-Unis disposaient de programmes particuliers offerts à l'un et à l'autre pour le règlement des différends commerciaux concernant les fruits et légumes frais. Les producteurs canadiens avaient accès aux services américains, mais ceux-ci ont été limités, car le système canadien n'offre pas d'outil d'insolvabilité comparable pour aider les producteurs américains tel que l'aborde le projet de loi proposé.

On dit souvent qu'il existe déjà des protections des agriculteurs dans le régime de faillite canadien. Je pense qu'il a maintenant été bien établi que ces dispositions liées à la rapidité et à la récupération des produits ne fonctionnent tout simplement pas pour les fruits et légumes, vu leur caractère périssable, la chaîne d'approvisionnement, la transformation et d'autres problèmes d'identité.

D'après mon expérience, ce qui justifie le plus cette loi est le nombre de sociétés qui ferment tout simplement leurs portes et de propriétaires qui abandonnent leurs entreprises. Pire encore, les producteurs et les vendeurs sont forcés de baisser grandement les prix afin que certains acheteurs évitent la faillite.

Avec cette loi, un producteur aurait une certaine garantie d'être traité équitablement. Cette loi ne constitue pas une garantie de paiement et est à coût nul pour le gouvernement, or elle apporte un grand allègement à de nombreux risques et rétablira le traitement préférentiel des Canadiens aux services de règlement des différends des États-Unis.

Merci encore une fois de l'occasion que vous m'avez donnée, et je suis impatient de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Massimo Bergamini, Executive Director, Fruit and Vegetable Growers of Canada: Good morning, Madam Chair and members of the committee. I am the new executive director of the Fruit and Vegetable Growers of Canada, or FVGC. I am joined by Mr. Quinton Woods, who is a member of our board and sales and plant operations manager at the Gwillimdale Farms of Bradford, Ontario.

I want to thank this committee for the opportunity to present on Bill C-280. Fruit and Vegetable Growers of Canada has advocated for the financial protection found in Bill C-280 for almost 40 years. The fruit and vegetable sector deals with perishable products and short sales windows. The simple reality is that current insolvency laws offer no protection to growers who can't reclaim goods that quickly lose value. Bill C-280 would fill this gap.

The concerns we are raising today and have been raising for almost 40 years are not theoretical. The 2023 bankruptcy of Lakeside Produce in Leamington, Ontario, left over \$188 million in unpaid liabilities to growers and suppliers. The collapse of the company sent shockwaves through the growing community, with some individual growers reporting losses of up to \$500,000. For small and medium-sized family farms, these losses were absolutely devastating.

Had protections now offered under Bill C-280 been in place, they would have offered financial protection from the catastrophic loss of income that they require. I will now ask Quinton Woods to share his perspective.

Quinton Woods, Sales and Plant Operations Manager, Gwillimdale Farms Ltd. and Board Member for Ontario, Fruit and Vegetable Growers of Canada: Thank you, Mr. Bergamini, and good morning.

Bill C-280 also has the potential to pave the way for reinstating the Perishable Agricultural Commodities Act, or PACA, protection for Canadian growers in the United States. In 2014, my employer, Gwillimdale Farms, faced significant financial loss due to a U.S. customer stopping payment. We had no choice but to launch a formal complaint against this company through PACA in the United States.

Unfortunately, the day we filed the formal complaint, the United States pulled reciprocity for Canadian sellers. This change meant we were required to post a bond for twice the value of our claim. At the time, our claim was US\$100,000. We

Massimo Bergamini, directeur général, Producteurs de fruits et légumes du Canada : Bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis le nouveau directeur général des Producteurs de fruits et légumes du Canada, ou PFLC. Je suis accompagné de M. Quinton Woods, qui est membre de notre conseil d'administration et gestionnaire des ventes et des opérations de l'usine de Gwillimdale Farms à Bradford, en Ontario.

Je souhaite remercier le comité de l'occasion de présenter un exposé sur le projet de loi C-280. Les Producteurs de fruits et légumes du Canada militent en faveur de la protection financière contenue dans le projet de loi C-280 depuis près de 40 ans. Le secteur des fruits et légumes doit composer avec des produits périssables et de courtes fenêtres de vente. La réalité, c'est que les lois actuelles sur l'insolvabilité n'offrent aucune protection aux producteurs qui ne peuvent récupérer des biens qui perdent rapidement de la valeur. Le projet de loi C-280 viendrait combler cette lacune.

Les préoccupations que nous soulevons aujourd'hui et que nous soulevons depuis près de 40 ans ne sont pas théoriques. La faillite en 2023 de Lakeside Produce à Leamington, en Ontario, a laissé plus de 188 millions de dollars de dettes aux producteurs et aux fournisseurs. L'effondrement de l'entreprise a provoqué de vifs remous au sein de la communauté des producteurs, certains producteurs individuels signalant des pertes allant jusqu'à 500 000 \$. Pour les exploitations agricoles familiales de petite et moyenne taille, ces pertes ont été absolument dévastatrices.

Si les protections maintenant offertes en vertu du projet de loi C-280 avaient été en place, elles auraient offert une protection financière bien nécessaire contre la perte catastrophique de revenu. J'inviterai maintenant Quinton Woods à nous faire part de son point de vue.

Quinton Woods, gestionnaire des ventes et des opérations de l'usine, Gwillimdale Farms Ltd., et membre du conseil d'administration pour l'Ontario, Producteurs de fruits et légumes du Canada : Merci, monsieur Bergamini, et bonjour.

Le projet de loi C-280 offre également la possibilité de paver la voie au rétablissement de la Perishable Agricultural Commodities Act, ou PACA, une protection pour les producteurs canadiens aux États-Unis. En 2014, mon employeur, Gwillimdale Farms, a subi une perte financière importante à cause d'un client américain qui a cessé ses paiements. Nous n'avons eu d'autre choix que de lancer une plainte officielle contre cette entreprise par l'intermédiaire de la PACA aux États-Unis.

Malheureusement, le jour où nous avons déposé la plainte officielle, les États-Unis ont retiré la réciprocité pour les vendeurs canadiens. Ce changement a fait en sorte que nous étions tenus de déposer une caution équivalant au double de la

were not in the position to post the required US\$200,000 bond and were forced to walk away from our claim.

If Canada had had a financial protection system in place, we would have been able to proceed with our complaint without the requirement to post a bond. Reinstating PACA protections would mitigate such risks in the future.

This legislation does not cause financial liability or require backstopping from the government. It serves as a form of business risk management that requires no government funding while providing significant benefits to growers. It will bolster the stability of the produce sector, promoting fairness in business practices and long-term viability and growth.

A robust and secure domestic produce industry is essential for Canadian food security and food sovereignty. By protecting growers, Bill C-280 ensures a sustainable supply of fresh produce for Canadian consumers.

In this context, it's important to highlight that in the absence of this financial risk mitigation tool, Canadian producers will increasingly see the U.S. as a safer base for their production because of the security provided by U.S. insolvency protection.

In 2021, 40% of Canadian produce was exported to the U.S. Bill C-280 aligns with the Government of Canada's goal of increasing exports, growing domestic production and food security by fostering a resilient domestic produce industry.

Additionally, the definitions included in the legislation consider the realities of our industry, acknowledging that fruits and vegetables might be repackaged or transformed yet remain the beneficial property of the supplier. That is an important detail. This provides growers with an additional layer of protection and ensures fairness and equitability in these often-complex dealings.

We urge this committee to consider the benefits of Bill C-280 for the Canadian produce sector, domestic consumers and overall market stability and to ensure its speedy adoption. I look forward to answering any questions you may have.

valeur de notre réclamation. À l'époque, notre réclamation était de 100 000 dollars américains. Nous n'étions pas en mesure de déposer la caution requise de 200 000 dollars américains et avons été forcés de retirer notre réclamation.

Si le Canada avait disposé d'un système de protection financière, nous aurions été en mesure d'aller de l'avant avec notre plainte sans être obligés de déposer une caution. Le rétablissement des protections prévues dans la PACA permettrait d'atténuer de tels risques dans l'avenir.

Cette loi n'entraîne pas de responsabilité financière et n'oblige pas le gouvernement à fournir son appui. Elle agit comme une forme de gestion des risques commerciaux qui ne nécessite aucun financement gouvernemental, tout en offrant des avantages importants pour les producteurs. Elle renforcera la stabilité du secteur des fruits et légumes, en faisant la promotion de l'équité des pratiques commerciales et de la viabilité et de la croissance à long terme.

Une industrie des fruits et légumes nationaux robuste et stable est essentielle pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires des Canadiens. En protégeant les producteurs, le projet de loi C-280 garantit une offre durable de fruits et légumes frais pour les consommateurs canadiens.

Dans ce contexte, il est important de souligner que, en l'absence de cet outil d'atténuation des risques financiers, les producteurs canadiens considéreront de plus en plus les États-Unis comme une base plus sécuritaire pour leur production, à cause de la sécurité fournie par la protection contre l'insolvabilité des États-Unis.

En 2021, 40 % des fruits et légumes canadiens étaient exportés aux États-Unis. Le projet de loi C-280 s'aligne sur l'objectif du gouvernement du Canada d'augmenter les exportations, de faire croître la production canadienne et la sécurité alimentaire en renforçant une industrie des fruits et légumes canadiens résiliente.

En outre, les définitions incluses dans le projet de loi tiennent compte des réalités de notre industrie, reconnaissant que les fruits et les légumes pourraient être réemballés ou transformés, mais qu'ils demeurent la propriété effective du fournisseur. C'est un détail important. Cela offre aux producteurs une couche de protection supplémentaire et garantit la justice et l'équité dans ces transactions souvent complexes.

Nous pressons le comité d'examiner les avantages du projet de loi C-280 pour le secteur des fruits et légumes canadien, les consommateurs nationaux et la stabilité globale du marché et d'assurer son adoption rapide. Je suis impatient de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much. We have now connected with Ron Lemaire, President of the Canadian Produce Marketing Association, so please go ahead with your remarks. You can hear us?

Ron Lemaire, President, Canadian Produce Marketing Association: I can hear you fine. Good morning, I hope you can hear me fine.

On behalf of the Canadian Produce Marketing Association and our membership of over 880 companies within the produce supply chain, I want to thank the committee for the opportunity to present our sector's support for Bill C-280, a critical fit-for-purpose tool for an industry that is unique and currently unprotected.

As the committee is aware, Bill C-280 received 99.7% support in the House of Commons. Over the past few years, both the House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food and the Standing Committee on Finance have repeatedly recommended the establishment of a deemed trust mechanism for fresh produce sellers, including most recently in the Agriculture Committee's June report on improving resilience in Canada's horticultural sector.

In addition, both MPs and senators have received multiple joint letters signed by 35 national and regional associations calling for the passage of Bill C-280. We have tabled copies of these letters with the committee here today.

I want to reiterate that the produce industry is not looking for special treatment. We are seeking a fit-for-purpose tool to protect our sector, which is essential, and enables improved food security.

Currently, the Bankruptcy and Insolvency Act already includes a farmer super priority and the right of repossession when buyers go bankrupt. But these provisions don't work for sellers of fresh produce sellers. Given how quickly our product moves through the system and is consumed or spoils, it is very rare that fresh fruits and vegetables would be available for repossession under the act. The "super priority" provision for farmers in the act is also not effective for fruit and vegetable suppliers because it states that the product must have been delivered within 15 days of bankruptcy or the appointment of a receiver. This 15-day period is too short for our sector, as payment terms for fresh fruits and vegetables are typically 30 days or longer. Numerous studies, including those by the Library of Parliament, have found that these provisions do not work for the fresh produce sector.

La présidente : Merci beaucoup. Nous avons maintenant rejoint Ron Lemaire, président de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes. Allez-y s'il vous plaît avec vos commentaires. Vous nous entendez?

Ron Lemaire, président, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes : Je vous entends bien. Bonjour, j'espère que vous m'entendez bien.

Au nom de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et de plus de 880 entreprises membres dans la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes, je souhaite remercier le comité de m'offrir la possibilité de présenter l'appui de notre secteur au projet de loi C-280, un outil essentiel adapté aux besoins pour une industrie unique qui n'est actuellement pas protégée.

Comme le comité le sait, le projet de loi C-280 a reçu un soutien de 99,7 % à la Chambre des communes. Au cours des dernières années, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et le Comité permanent des finances de la Chambre des communes ont recommandé à maintes reprises l'établissement d'un mécanisme de fiducie réputée pour les vendeurs de fruits et légumes frais, y compris, récemment, dans le rapport de juin du Comité de l'agriculture sur l'amélioration de la résilience du secteur horticole du Canada.

En outre, les députés et les sénateurs ont reçu de nombreuses lettres conjointes signées par 35 associations nationales et régionales exigeant l'adoption du projet de loi C-280. Nous avons déposé des copies de ces lettres auprès du comité ici aujourd'hui.

Je tiens à rappeler que l'industrie des fruits et légumes ne demande pas un traitement spécial. Nous recherchons un outil adapté aux besoins pour protéger notre secteur, qui est essentiel et permet d'améliorer la sécurité alimentaire.

Actuellement, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité contient déjà un droit de priorité absolue pour les agriculteurs et de reprise de possession lorsque les acheteurs font faillite. Mais ces dispositions ne fonctionnent pas pour les vendeurs de fruits et légumes frais. Vu la vitesse avec laquelle nos produits passent à travers le système et sont consommés ou se gâtent, il est très rare que les fruits et légumes frais puissent faire l'objet d'une reprise de possession en vertu de la loi. La disposition de « priorité absolue » pour les agriculteurs dans la loi ne s'applique pas non plus aux fournisseurs de fruits et légumes, car elle énonce que le produit doit avoir été fourni dans les 15 jours de la faillite ou de la nomination d'un séquestre. Cette période de 15 jours est trop courte pour notre secteur, car les modalités de paiement pour les fruits et légumes frais sont généralement de 30 jours ou plus. De nombreuses études, y compris celles effectuées par la Bibliothèque du Parlement, ont conclu que ces dispositions ne fonctionnaient pas pour le secteur des fruits et légumes frais.

It is also important to recognize, as Bill C-280 does, that all suppliers across the fresh produce supply chain are vital to the stability of the market. Packers, wholesalers, brokers and others act as intermediaries between growers, retail and food service, and it is essential that they receive the necessary protection that payments are able to flow down the chain, ultimately, to growers.

Additionally, the deemed trust mechanism that would be established under Bill C-280 would operate similarly to the U.S. Perishable Agricultural Commodities Act, PACA, as has been noted. The U.S. experience demonstrates that sellers protected by the trust have more access to credit, not less, as lenders recognize the security that the trust provides.

As noted, Bill C-280 would provide an equivalent protection to that provided to the industry in the United States under the U.S. PACA, which covers all suppliers across the supply chain, and would therefore enable Canada's ability to obtain the reinstatement of reciprocal protection for Canadian exporters under PACA, which was lost in 2014.

A letter of commitment sent on May 12, 2016, from USDA to then Assistant Deputy Minister Fred Gorrell confirmed steps required for reciprocity and comparable systems. These four criteria outlined in the letter were reconfirmed during a meeting last April in Washington, D.C., between Canadian members of Parliament, senators and Mr. Bruce Summers, the Administrator of the USDA Agricultural Marketing Service, the body responsible for PACA.

The deemed trust provisions are the missing piece of reciprocity that will be established by Bill C-280. This will enable the U.S. to reinstate preferential access for Canadian exporters to the dispute resolution system through PACA.

I must reiterate that Bill C-280 is good public policy and a safeguard for our local and rural farming communities, maintaining the integrity of our food supply chains and supporting Canadian domestic food security.

In closing, I encourage the committee and all senators to build on the momentum of the nearly unanimous support in the House of Commons and pass Bill C-280, as written, into law.

Thank you very much for this time. I look forward to answering any questions you might have.

The Chair: Thank you, Mr. Lemaire. We'll jump into our questioning, starting with the deputy chair.

Il est aussi important de reconnaître, tout comme le fait le projet de loi C-280, que tous les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais sont essentiels à la stabilité du marché. Les emballeurs, les grossistes, les courtiers et d'autres agissent comme intermédiaires entre les producteurs, les détaillants et les services alimentaires, et il est essentiel qu'ils reçoivent la protection nécessaire que les paiements puissent redescendre la chaîne jusqu'aux producteurs.

De plus, le mécanisme de fiducie réputée qui serait établi en vertu du projet de loi C-280 fonctionnerait de la même manière que la Perishable Agricultural Commodities Act des États-Unis, ou PACA, comme on l'a noté. L'expérience américaine démontre que les vendeurs protégés par la fiducie ont davantage accès au crédit, et non pas moins, car les prêteurs reconnaissent la sécurité offerte par la fiducie.

Comme on l'a mentionné, le projet de loi C-280 offrirait une protection équivalente à celle fournie à l'industrie aux États-Unis en vertu de la PACA américaine, qui couvre tous les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, et conférerait donc au Canada la capacité de mettre en vigueur la protection réciproque pour les exportateurs canadiens en vertu de la PACA, protection qui a été perdue en 2014.

Une lettre d'engagement envoyée le 12 mai 2016 par l'USDA au sous-ministre adjoint de l'époque Fred Gorrell a confirmé les étapes nécessaires en vue de l'établissement de systèmes de réciprocité et de systèmes comparables. Ces quatre critères décrits dans la lettre ont été reconfirmés lors d'une réunion en avril dernier à Washington, entre des députés canadiens, des sénateurs et M. Bruce Summers, l'administrateur de l'Agricultural Marketing Service de l'USDA, l'organe responsable de la PACA.

Les dispositions sur la fiducie réputée sont la pièce manquante de la réciprocité qui sera établie par le projet de loi C-280. Cela permettra aux États-Unis de remettre en vigueur l'accès préférentiel offert aux exportateurs canadiens au système de règlement des différends par l'intermédiaire de la PACA.

Je dois rappeler que le projet de loi C-280 est une bonne politique publique et une mesure de protection pour nos communautés agricoles locales et rurales, en maintenant l'intégrité de nos chaînes d'approvisionnement alimentaire et en soutenant la sécurité alimentaire nationale du Canada.

Pour terminer, j'encourage le comité et tous les sénateurs à s'appuyer sur le momentum du soutien presque unanime à la Chambre des communes et à adopter le projet de loi C-280, tel qu'il est rédigé.

Merci beaucoup de votre temps. J'ai hâte de répondre à vos questions.

La présidente : Merci, monsieur Lemaire. Nous allons passer aux questions, en commençant par le vice-président.

Senator Loffreda: Thank you to the panellists for being here this morning.

In its response to a 2020 House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food report, which recommended that the federal government establish the statutory deemed trust for fruits and vegetable farmers, the federal government expressed concerns. It stated that such a trust could make it more difficult for creditors lending to produce buyers to recoup losses in the event of a buyer's bankruptcy. This increased risk for lenders, the government explained, might make them less inclined to extend credit to those in the sector.

My experience of over 35 years in the industry leads me to concur with this assessment.

Do you think passing Bill C-280 will impact access to credit for fruits and vegetable businesses and people dealing in the sector?

I direct my question it to any of the panellists who wish to take it.

Mr. Lemaire: As noted in my testimony, we have seen this file in action in the United States. We have not seen an issue with access to credit. We have actually seen a stabilization of lending, because the lender knows that the produce seller, grower, packer and shipper are secured and that lending to those entities is a safe and stabilized environment. Also, it builds upon the trade and market opportunities for expansion of the development of lending across our entire produce supply chain.

So through experience in the U.S. and within a similar structure here in Canada, we do not see any impact whatsoever. Also, in speaking with individuals from the banking sector who have been retired and others who are ag lenders, while they are publicly concerned with speaking about this in front of committee or with the media, there is support for our sector.

The Chair: Any other quick comments from the table?

Mr. Woods: We have the three largest associations representing our industry asking for this, so if there were a concern that we had about lending, I think we would be self-addressing that concern.

Senator C. Deacon: Thank you, witnesses, for being here.

Le sénateur Loffreda : Merci aux intervenants d'être ici ce matin.

Dans sa réponse à un rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes en 2020, qui a recommandé que le gouvernement fédéral établisse la fiducie présumée limitée et prévue par la loi pour les producteurs de fruits et légumes, le gouvernement fédéral a exprimé des préoccupations. Il a déclaré que, dans le cadre d'une telle fiducie, il serait plus difficile pour les créanciers qui prêtent aux acheteurs de fruits et légumes de récupérer les pertes en cas de faillite d'un acheteur. Ce risque accru pour les prêteurs, comme l'a expliqué le gouvernement, pourrait les rendre moins enclins à offrir du crédit aux acteurs de ce secteur.

Mon expérience de plus de 35 ans dans le secteur m'amène à souscrire à cette évaluation.

Pensez-vous que l'adoption du projet de loi C-280 aura une incidence sur l'accès au crédit pour les entreprises de fruits et légumes et les personnes qui œuvrent dans le secteur?

J'adresse ma question à tous les intervenants qui souhaitent y répondre.

M. Lemaire : Comme je l'ai souligné dans mon témoignage, nous avons vu ce dossier en action aux États-Unis, et nous n'avons relevé aucun problème d'accès au crédit. En fait, nous avons constaté une stabilisation des prêts, car le prêteur sait que le vendeur, le producteur, l'emballleur et l'expéditeur des fruits et légumes sont protégés par une garantie et que le prêt à ces entités s'effectue dans un environnement sûr et stabilisé. De plus, cela repose sur les possibilités commerciales d'expansion des prêts dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes.

Ainsi, dans le cadre de l'expérience aux États-Unis et d'une structure semblable ici au Canada, nous ne voyons pas d'incidence. De plus, nos conversations avec des personnes issues du secteur bancaire, qui sont retraitées, et d'autres, qui sont des prêteurs du secteur agricole, ont révélé que, bien qu'ils craignent d'en parler publiquement devant le comité ou avec les médias, ils appuient notre secteur.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires rapides autour de la table?

M. Woods : Trois des plus grandes associations qui représentent notre industrie le demandent, alors si nous avons une préoccupation concernant les prêts, je pense que cela y répondrait.

Le sénateur C. Deacon : Merci, chers témoins, d'être ici.

Food doesn't come from grocery stores; it comes from farms. We need to protect our producers for sure. This has been an irritant in our trading relationship with the United States for quite some time — probably since the 1980s, it sounds like.

I want to capture the impact on Canadian growers and exporters: the size of the problem, the damage caused, the cost of resolving disputes today relative to industry margins. It makes a difference on gross sales and margins.

What opportunities are unlocked? Can you give some real examples of that, if at all possible, Mr. Lemaire, it would be great? I am glad you're all here. Maybe you want to start with that.

Mr. Lemaire: Thank you, Senator Deacon. I would be happy to. Then I will perhaps hand it over to the real-life experience of Mr. Quinton Woods.

We have seen numerous companies across our produce supply chain under export strategies to the U.S. that have had to take cents on the dollar and/or walk away from transactions. The challenge is recording this information. A lot of it is anecdotal, because there is no mechanism or reporting structure to record that business transaction or loss of business with the U.S.

But having many members who have exported — and I'll give you examples of certain commodities that would be shipped, and there would be an argument with the U.S. on the quality or the grade. The buyer would suggest 50 cents on the dollar. Without access to the dispute resolution corporation in a reciprocal manner, as Mr. Woods noted, double the value of the bond is out of scope for many within our industry, because they work with such tight margins and because of how our business is structured.

In many cases, they walk away or accept pennies on the dollar for products that they should be getting 80% to 100% on the dollar. This is factual and happening every day in our sector without the reciprocal model.

Mr. Woods: You're right, Senator Deacon, the margins in our industry are quite slim. When we're forced to take situations like Mr. Lemaire mentioned, it impacts growth, development and increased production. It sets back a lot of operations. I know that many farms have scaled back their production because of these types of situations, and they haven't been able to plant their full crop the following year. It is definitely impactful, both from a financial point of view but also a food security point of view.

La nourriture provient non pas des épiceries, mais des fermes. Bien sûr, nous devons protéger nos producteurs. C'est l'irritant dans notre relation commerciale avec les États-Unis depuis un certain temps, probablement depuis les années 1980, je dirais.

Je veux saisir les répercussions sur les producteurs et les exportateurs canadiens : l'ampleur du problème, les dommages causés, le coût du règlement des différends aujourd'hui par rapport aux marges de l'industrie. La différence est énorme sur les ventes brutes et les marges.

Quelles possibilités sont ouvertes? Pourriez-vous nous en donner des exemples concrets, si possible, monsieur Lemaire? Ce serait formidable. Je suis heureux de vous voir tous ici. Vous pourriez peut-être commencer par cela.

M. Lemaire : Merci, sénateur Deacon. Je serais heureux de le faire. Je céderai peut-être ensuite la parole à M. Quinton Woods, qui a une expérience réelle.

De nombreuses entreprises dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement de fruits et légumes qui participent à des stratégies d'exportation aux États-Unis ont dû se contenter de miettes ou se retirer de transactions. La difficulté, c'est de consigner cette information. Une bonne partie de celle-ci est anecdotique, car il n'y a pas de mécanisme ni de structure de reddition de comptes pour consigner ces transactions d'affaires ou la perte d'affaires avec les États-Unis.

Mais comme bon nombre de nos membres qui ont exporté... et je vais vous donner des exemples de certaines marchandises qui pourraient être expédiées... et l'on argumenterait avec les États-Unis au sujet de la qualité ou du grade. L'acheteur proposerait 50 cents le dollar. Sans accès à la Corporation de règlement des différends de manière réciproque, comme M. Woods l'a souligné, doubler la valeur de la caution est hors de portée pour de nombreux acteurs de notre industrie, à cause des marges très serrées avec lesquelles ils travaillent et de la façon dont nos affaires sont structurées.

Dans de nombreux cas, ils se retirent ou acceptent des prix dérisoires pour des produits pour lesquels ils devraient obtenir 80 à 100 % du dollar. C'est factuel, et cela se passe tous les jours dans notre secteur sans le modèle de réciprocité.

M. Woods : Vous avez raison, sénateur Deacon: les marges dans notre industrie sont très faibles. Lorsque nous sommes forcés d'accepter des situations comme celles mentionnées par M. Lemaire, cela nuit à la croissance, au développement et à l'augmentation de la production. Cela freine de nombreuses exploitations. Je sais que de nombreuses fermes ont réduit leur production à cause de ces types de situations, et elles n'ont pas pu planter toutes leurs cultures l'année suivante. Cela entraîne assurément des conséquences, tant du point de vue financier que du point de vue de la sécurité alimentaire.

We're probably not producing as much as we should in this country, based on not having a financial protection model.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I'm going to put my question in French to Mr. Woods and Mr. Mougeot and perhaps to Mr. Lemaire. First, I'd like to know the average size of fruit and vegetable growers' farms. Are they small, medium or large businesses that are affected?

Secondly, if we pass this bill, will the benefits be greater for American farmers or Canadian farmers, or is it roughly equivalent?

Thirdly, are there any other systems in the world other than what currently exists in the U.S.?

[*English*]

Mr. Lemaire: I can quickly answer. Thank you for your question. Then I'll hand it over to Mr. Woods.

Numbers that we traditionally use for the number of farms are approximately 10,000 fruit and vegetable farms across the country. Of those 10,000, 7,500 are small businesses. The way the business operates is you have dealers — so the larger farms and/or other operators — that will consolidate a lot of the production and then sell that into the system. It's very complex relative to how a product then flows.

This tool protects the fabric of rural Canada. With it, we enable and support the ability of these small farms to know that they will get paid. In a bankruptcy, it might be pennies. It might be the full amount. Without it, though, they get nothing.

How do we enable business with small- to medium-size operations, as we are functioning across the industry, is by putting this into play. This is unique to North America, the U.S. and Canada. Because we are each other's largest trading partner for fresh fruits and vegetables, it would be equitable for both parties. It would also improve and solidify a trading relationship that drives jobs and our economy. Everyone forgets that the fruit and vegetable industry and agriculture are one of the largest economic drivers in Canada.

With this tool, we can enable and continue to drive the fresh fruit and vegetable sector into the future and enable small farms and family farms to be successful.

I'll hand it over to Mr. Woods.

Nous ne produisons probablement pas autant que nous le devrions au pays, et cela tient au fait que nous n'avons pas de modèle de protection financière.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Je vais poser ma question en français à MM. Woods et Mougeot et peut-être à M. Lemaire. Premièrement, j'aimerais connaître la taille moyenne des fermes des producteurs de fruits et légumes. Est-ce que ce sont des petites, des moyennes ou de grandes entreprises qui sont concernées?

Deuxièmement, si on adopte ce projet de loi, les bénéfices seront-ils plus grands pour les producteurs américains ou pour les producteurs canadiens, ou est-ce que c'est à peu près équivalent?

Troisièmement, y a-t-il d'autres dispositifs dans le monde que ce qui existe actuellement aux États-Unis?

[*Traduction*]

M. Lemaire : Je peux répondre rapidement. Merci de votre question. Je céderai ensuite la parole à M. Woods.

Pour ce qui est du nombre de fermes, nous parlons habituellement d'environ 10 000 fermes de fruits et légumes au pays. Parmi ces 10 000 fermes, 7 500 sont des petites entreprises. Des négociants — donc les grandes fermes ou d'autres exploitants — consolideront une bonne partie de la production, puis la vendront dans le système. C'est très complexe par rapport à la façon dont un produit circule ensuite.

Cet outil protège le tissu des régions rurales du Canada. Grâce à lui, nous favorisons et soutenons la capacité de ces petites fermes de savoir qu'elles seront payées. Lors d'une faillite, elles pourraient obtenir des miettes. Ou bien le montant total. Sans cela, cependant, elles ne reçoivent rien.

La manière de favoriser les affaires avec les exploitations de petite et moyenne taille, dans le cadre de nos activités d'un bout à l'autre de l'industrie, c'est d'en tenir compte. C'est propre à l'Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada. Puisque nous sommes le plus grand partenaire commercial l'un de l'autre pour les fruits et légumes frais, c'est équitable pour les deux parties. J'améliorerais et je solidifierais également une relation commerciale qui stimule les emplois et notre économie. Tout le monde oublie que le secteur des fruits et légumes et l'agriculture sont l'un des plus grands moteurs économiques du Canada.

Avec cet outil, nous pouvons favoriser et continuer de stimuler le secteur des fruits et légumes frais en vue de l'avenir et permettre aux petites fermes et aux exploitations familiales de prospérer.

Je vais céder la parole à M. Woods.

Mr. Woods: Fruit and vegetable growers represent approximately 14,000 farms across Canada, which comprises almost 120 different crops, a total farm gate sale value of \$6.8 billion. We're talking everybody from a \$10,000 farm to multimillion or hundred million dollar operations.

As Mr. Lemaire says, the reciprocity with the U.S. would be very equitable. It would also give U.S. sellers protection against Canadian companies through access to our financial protection mechanism. Canadian companies would have access to theirs, as well.

Overall, it would be a great relationship.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you for being here today; it's much appreciated.

[English]

I'm having a small problem. It's a big one in my head, though. All this stuff — I know bankruptcy is tough for everybody. That means people will lose money. When you are in bankruptcy, nobody is going to put more money in. So if we find a way to give you more money, it basically means we're taking that additional money from farms like you, small business people predominantly, because the banks are probably well reserved. Anybody unsecured will lose a higher proportion. So I feel sorry for you, but that's bankruptcy.

Now why should we take money dedicated to other small and medium family operations and give it to you? Why would that be fair?

One could argue the whole thing is crooked; we need to review it all. Possibly, that is the right answer. Maybe it's just not fair. But for us to pick and choose, and give you that money and take away from somebody else, I have problems with that.

Do you want to comment?

Mr. Woods: I'll comment on that. The concept of the deemed trust is just that when we sell our fruits and vegetables, it would be sold under a trust. So if there were a bankruptcy of our customer, we would have access to cash and receivables through that trust.

We're not taking —

Senator Massicotte: [Technical difficulties] detriment taking money away from another small creditor.

M. Woods : Les producteurs de fruits et légumes représentent environ 14 000 exploitations agricoles au Canada, ce qui comprend presque 120 cultures différentes, pour une valeur totale de ventes à la ferme de 6,8 milliards de dollars. Cela va d'une ferme de 10 000 \$ à des exploitations de plusieurs millions ou centaines de millions de dollars.

Comme M. Lemaire le dit, la réciprocité avec les États-Unis serait très équitable. Cela offrirait également aux vendeurs américains une protection contre les entreprises canadiennes grâce à l'accès à notre mécanisme de protection financière. Les entreprises canadiennes auraient accès au leur également.

Dans l'ensemble, ce serait une excellente relation.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci de votre présence ici aujourd'hui; c'est très apprécié.

[Traduction]

J'ai un petit problème, mais dans ma tête, il est gros. Toutes ces choses... Je sais que la faillite est difficile pour tout le monde. Cela veut dire que des gens perdront de l'argent. Lorsque vous faites faillite, personne ne veut plus investir d'argent. Alors si nous trouvons un moyen de vous donner plus d'argent, cela signifie essentiellement que nous prenons cet argent supplémentaire à des fermes comme la vôtre, principalement à des petites entreprises, parce que les banques sont probablement bien réservées. Quiconque n'a pas de garantie perdra une proportion plus élevée. Je me sens mal pour vous, mais c'est ça la faillite.

Maintenant, dites-moi pourquoi nous devrions prendre l'argent réservé à d'autres exploitations familiales de petite et moyenne taille et vous le donner? Pourquoi cela serait-il équitable?

On pourrait faire valoir que tout le système est déséquilibré; il faut le revoir entièrement. C'est peut-être la bonne réponse. Peut-être que ce n'est simplement pas équitable. Mais le fait de sélectionner et de vous donner cet argent en l'enlevant à quelqu'un d'autre... j'ai des problèmes avec cela.

Voulez-vous dire quelque chose?

M. Woods : Je vais dire quelque chose à ce sujet. Le concept de la fiducie réputée est que, lorsque nous vendons nos fruits et légumes, ceux-ci seraient vendus en vertu d'une fiducie. Donc, si l'un de nos clients fait faillite, nous aurions accès aux liquidités et aux créances par l'intermédiaire de cette fiducie.

Nous ne prenons pas...

Le sénateur Massicotte : [Difficultés techniques] au détriment de prendre l'argent d'un autre petit créancier.

Mr. Woods: But we also have to understand there are already super priorities already in place for agriculture. They just don't work for our industry, because our industry norms do not follow under the requirements of the super priorities.

Senator Massicotte: Is that because the people like us made the wrong decision when it was done; it wasn't done properly?

Mr. Woods: I think it's just the evolution of time and how the industry has evolved. As Mr. Lemaire said earlier, we have 15 days from delivery to make a claim under that super priority whereas our industry typically operates on net 30-day terms.

The Chair: We'll just get Mr. Lemaire to clarify this, because you referenced it in your remarks — that even with the super priority, it doesn't capture this particular group.

Mr. Lemaire: That's right.

The Chair: Okay, go ahead and explain that for a moment, thanks.

Mr. Lemaire: As Mr. Wood was saying, it is the way the tool is structured. It was a great point by the senator: Did the government do it wrong when they first set this out? The government was trying to create a model that would encompass all farmers. That's a very complex system to try and fix where there are so many differences across the agricultural sector. For our sector itself, fresh fruits and vegetables, it is not captured in the way the Bankruptcy and Insolvency Act was written at that time.

We actually had Professor Ron Cummings, who was one of the individuals helping to establish that original act, develop what you see in front of you today based on his knowledge of how to effectively correct what was not put in place originally.

On that same note, we're not taking away from others in this. As an example to the senator, if there is a bankruptcy — and to Mr. Woods's note, relative to what is under trust — if I sold my raspberries and tried to go to reclaim them, they are gone; they are either rotten, sold or they are in the garbage. But if I'm another small business — let's say I'm equipment provider — I can go in and repossess my production line or my tractor. There are things in the system that are physical, that they can get.

M. Woods : Mais nous devons également comprendre qu'il existe déjà des priorités absolues pour l'agriculture. Elles ne fonctionnent tout simplement pas pour notre industrie, car les normes de notre industrie ne suivent pas les critères des priorités absolues.

Le sénateur Massicotte : Est-ce parce que les gens comme nous ont pris la mauvaise décision lorsqu'elle a été prise, elle n'a pas été prise correctement?

M. Woods : Je pense que cela ne tient qu'à l'évolution du temps et de l'industrie. Comme M. Lemaire l'a dit plus tôt, nous avons 15 jours à partir de la fourniture pour présenter une réclamation en vertu de cette priorité absolue, alors que notre industrie fonctionne généralement dans des délais de 30 jours nets.

La présidente : Nous allons juste permettre à M. Lemaire d'apporter une précision, parce que vous avez fait référence dans vos commentaires au fait que même avec la priorité absolue, cela n'englobe pas ce groupe particulier.

M. Lemaire : C'est exact.

La présidente : D'accord, allez-y et expliquez cela un instant, merci.

M. Lemaire : Comme M. Wood le disait, c'est ainsi que l'outil est structuré. C'était un excellent point du sénateur : le gouvernement a-t-il mal agi en établissant ce critère? Le gouvernement essayait de créer un modèle qui engloberait tous les agriculteurs. C'est un système très complexe à corriger lorsqu'il y a autant de différences au sein du secteur agricole. Pour notre secteur lui-même, les fruits et légumes frais, ce n'est pas structuré de la manière dont la Loi sur la faillite et l'insolvabilité a été rédigée à l'époque.

Nous avons reçu M. Ron Cummings, l'une des personnes qui ont aidé à établir la loi originale, qui a conçu ce que vous avez sous les yeux aujourd'hui à partir de ses connaissances de la manière de corriger efficacement ce qui n'était pas en place au départ.

À ce sujet, nous n'enlevons rien aux autres. À titre d'exemple pour le sénateur, en cas de faillite — et à propos de la note de M. Woods, par rapport à ce qui est visé par la fiducie — si je vends mes framboises et que j'essaie de les récupérer, elles sont parties; elles sont ou bien pourries, ou bien vendues ou à la poubelle. Mais si je suis une autre petite entreprise — disons que je suis un fournisseur d'équipement — je peux entrer et reprendre possession de ma ligne de production ou de mon tracteur. Il y a des choses dans le système qui sont physiques, que l'on peut prendre.

We don't have that ability. This is really what the crux of it is, why it works so well under the U.S. framework and how the structure is established here to effectively support the farmers and produce sellers in Canada.

The Chair: Thank you. It's very important, because I think there was some misunderstanding that you are captured by this, but because of the nature of the product, it's very different.

Senator Ringuette: There is no issue of reclaiming or repossessing. If the entity is in bankruptcy, it's a no-touch for everyone, until the group of bankruptcy lawyers and accountants come into play. So that is a correction in regard to the facts.

Now, Senator Bellemare asked a very pertinent question. Maybe I can phrase it otherwise for you, Mr. Mougeot, to answer. We were told that 40% of Canadian fruits are sent to the U.S. So what is the value of the U.S. fruits and vegetables coming into Canada on a yearly basis?

Mr. Mougeot: As dispute resolution service, we don't track that. Mr. Lemaire would be the best person to answer that question as to the imports. Sorry about that.

Mr. Lemaire: Currently, our industry is over \$10 billion in Canada. When we look at that percentage of the imports of products, it is a significant volume coming in from the U.S., but we are in a global market with products coming in from South America, South Africa and a range of other countries.

Senator Ringuette: I am sorry to interrupt you. I might need to clarify the question. My question is this: On a yearly basis, what is the value of American fruits and vegetables coming into the Canadian market? That should be available through Statistics Canada. I believe that you should be aware of this number.

Mr. Lemaire: Correct. Currently coming into the country, when we look at U.S. imports, it ranges between — going off the top of my head — \$6 billion to \$10 billion in that range.

Senator Ringuette: So it is about the same value of the total production of fruits and vegetables in Canada that are coming in from the U.S. So this legislation would, in fact, be very favourable to U.S. producers in comparison to what we would be shipping to the U.S. on a billion-dollar scale.

My question to you, before the chair cuts me off, is this: Why have these producers not taken access in order to guarantee 100% of payment for their products with Export Development

Nous n'avons pas cette capacité. C'est vraiment le cœur de la question, pourquoi cela fonctionne si bien en vertu du cadre américain et comment la structure est établie ici pour soutenir de manière efficace les agriculteurs et les vendeurs de fruits et légumes au Canada.

La présidente : Merci. C'est très important, car je pense que l'on a mal compris, pensant que l'on était visé par cette mesure, mais à cause de la nature du produit, c'est très différent.

La sénatrice Ringuette : Il n'est pas question de récupérer ou de reprendre possession. Si l'entité fait faillite, personne n'y touche, jusqu'à ce que le groupe d'avocats spécialisés en faillites ou de comptables n'intervienne. Il faut corriger les faits.

Le sénateur Bellemare a posé une question très pertinente. Je peux peut-être la reformuler autrement pour vous, monsieur Mougeot, afin que vous puissiez y répondre. On nous a dit que 40 % des fruits canadiens sont envoyés aux États-Unis. Quelle est la valeur des fruits et légumes américains qui entrent au Canada chaque année?

M. Mougeot : En tant que corporation de règlement des différends, nous ne faisons pas ce genre de suivi. M. Lemaire est mieux placé pour répondre à votre question concernant les importations. Désolé.

M. Lemaire : À l'heure actuelle, notre industrie génère plus de 10 milliards de dollars au Canada. Si nous regardons le pourcentage des produits importés, nous remarquons que le pourcentage de produits provenant des États-Unis est très élevé. Cependant, nous évoluons dans un marché mondial, ce qui signifie que nos produits proviennent de l'Amérique du Sud et de toutes sortes de pays.

La sénatrice Ringuette : Je m'excuse de vous interrompre, mais il se peut que j'aie à clarifier ma question. Ma question était la suivante : À quoi correspond la valeur des fruits et légumes que le Canada importe annuellement des États-Unis? Ce chiffre devrait figurer dans les statistiques du Canada. Je pense que vous devriez connaître la réponse.

M. Lemaire : C'est exact. Pour donner une estimation au pied levé, à l'heure actuelle, je dirais que la valeur des produits importés des États-Unis correspond à un chiffre situé entre 6 et 10 milliards de dollars.

La sénatrice Ringuette : Donc, cela correspond à peu près à la valeur de la production totale des fruits et légumes au Canada. Ainsi, cette loi devrait, en fait, être très favorable aux producteurs américains par rapport à ce que nous exporterions aux États-Unis, sur une échelle de milliards de dollars.

La question que je vous pose, avant que le président ne m'interrompe, est la suivante : pourquoi ces producteurs n'ont-ils pas saisi l'occasion de faire garantir le paiement total de

Canada, which is the federal entity that supplies that payment insurance?

The Chair: Who is your question to, then? Mr. Lemaire?

Senator Ringuette: To whomever can supply an answer.

Mr. Lemaire: So the question was around leveraging the resources of Export Development Canada; was that the question?

Senator Ringuette: No. Export Development Canada provides payment insurance for any product that Canada sells to any foreign entity. Why has this particular fruit and vegetable sector not taken advantage of this 100% guaranteed system?

Mr. Lemaire: Unfortunately, I have been dealing with this topic since 1998 when I started in the fresh fruit and vegetable industry. I was part of the regulatory cooperation council review of this file — analysis that was done with the Government of Canada on a range of things, from factoring, to insurance, to a range of other tools that could potentially be suggested to use instead of a deemed trust framework that is being proposed.

Within that research, it was identified that a significant portion of the industry could not be insured relative to the way they operate and the cost of what that insurance is relative to the margins within which they function. Companies were making decisions to self-insure and take that risk, which is, again, detrimental to business on how we operate. Then it takes away from the investment in innovation, in capital improvements and a range of other elements in the business.

So when we did all this work, which is on file with the Government of Canada through Agriculture and Agri-Food Canada, it was identified, after looking at all the other tools — which, in some segments of the industry, are leveraged today; others are not — it creates those that have and those that have not.

This tool provides an equal playing field for all segments of our industry, from the greenhouse, to field vegetable growers and others. I will ask my colleagues if they want to add to that.

Mr. Mougeot: I could add that, in the U.S., Canadian producers still have access to the insolvency tool in the U.S., which has made —

Senator Ringuette: [Technical difficulties] insolvency tools in Canada.

leurs produits en s'adressant à Exportation et Développement Canada, l'entité fédérale qui fournit cette assurance paiement?

La présidente : À qui s'adresse donc votre question? À M. Lemaire?

La sénatrice Ringuette : À quiconque peut répondre.

M. Lemaire : Si j'ai bien compris, la question concernait la mobilisation des ressources d'Exportation et Développement Canada, c'est bien ça?

La sénatrice Ringuette : Non. Exportation et développement Canada fournit une assurance paiement pour tout produit que le Canada vend à une entité étrangère, quelle qu'elle soit. Pourquoi ce secteur des fruits et légumes en particulier n'a-t-il pas tiré profit de ce régime garanti à 100 %?

M. Lemaire : Malheureusement, c'est un problème avec lequel je compose depuis 1998, lors de mes débuts dans l'industrie des fruits et légumes frais. J'étais alors membre du conseil de coopération en matière de réglementation chargé de passer en revue ce dossier... Nous avons, de concert avec le gouvernement du Canada, procédé à une analyse de plusieurs aspects en lien avec l'affacturage, l'assurance ainsi que d'autres outils pouvant être potentiellement suggérés à la place du cadre de fiducie réputée proposé.

Au cours de l'analyse, nous avons découvert qu'une grande portion de l'industrie ne pouvait pas être assurée en raison de son mode de fonctionnement, et du coût de cette assurance par rapport à ses marges de profit. Les entreprises décidaient alors de s'autoassurer et de prendre ce risque, ce qui nuit, encore une fois, au fonctionnement de l'entreprise. Par conséquent, les investissements en matière d'innovation, d'améliorations apportées aux immobilisations, et ainsi de suite, en sont affectés.

Une fois tout ce travail réalisé — travail que le gouvernement du Canada a exécuté dans le dossier par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada — nous avons découvert, après avoir consulté tous les autres outils, dont certains, mais pas tous, sont aujourd'hui mobilisés dans certains segments de l'industrie, que le régime en question causait des disparités dans l'industrie.

Cet outil fournit donc des conditions de concurrence équitables pour tous les segments de l'industrie, de la serre au maraîcher de légumes de plein champ, et ainsi de suite. Je vais demander à mes collègues s'ils ont quelque chose à ajouter à ce propos.

M. Mougeot : Je dirais qu'aux États-Unis, les producteurs canadiens ont toujours accès à l'outil d'insolvabilité, qui a...

La sénatrice Ringuette : [Difficultés techniques] les outils d'insolvabilité au Canada.

Mr. Mougeot: Yes, but not on produce. It makes it very difficult on produce.

In the U.S., there is a super priority for produce. You go in during an insolvency, and first, they deal with the fresh produce accounts receivable and payable — they deal with that before they move into the general insolvency situation.

That means the need for expensive insurance — as Mr. Lemaire pointed out, it's fairly expensive for our sector — means they will preferentially sell into the U.S. rather than sell domestically across the country, as Mr. Woods pointed. It becomes a preferential market.

Conversely, on the other side, when the U.S. exporters or producers ship into Canada, because of our lack of an insolvency tool — we have done some studies back during the RCC discussions, and we found there is a 10% to 15% premium to Canadians. So Canadian buyers are paying a 10% to 15% premium to cover those potential losses due to insolvency in Canada, because we don't have that reciprocal tool here, so it does cost Canadians to a certain extent.

It does mean the U.S. becomes a preferential market for Canadian producers to export their produce rather than shipping their premium, top-quality produce within Canada, domestically.

Senator Martin: Thank you to our witnesses. Some of my questions were answered, including the impact this bill would have on rural farming communities, how many of them there are and such. So 75% are small businesses, so I'm really quite supportive of this bill based upon that alone.

Mr. Lemaire, I know you have mentioned the bill's potential to strengthen Canada's food security, and Mr. Bergamini, I believe that you talked about how the financial protection for growers under this bill ties into broader national concerns about food sovereignty and supply chain resilience. I'm curious about the impact on food security, food sovereignty and consumer prices. Would you elaborate further on those topics?

Mr. Bergamini: Thank you, senator.

I'll preface my comments by addressing a question from Senator Bellemare. I grew up on a small vegetable farm in the Montérégie region of Quebec. I know firsthand the incredibly tight margins that small farmers experience. Thankfully, we did not experience this kind of catastrophic situation with our

M. Mougeot : Oui, mais pas sur les fruits et légumes. Il rend l'application aux fruits et légumes très difficile.

Aux États-Unis, la priorité est donnée aux fruits et légumes. En cas d'insolvabilité, la première chose qu'ils regardent, ce sont les comptes clients et comptes créditeurs des fruits et légumes frais, avant de passer à la situation d'insolvabilité en général.

Comme l'a fait remarquer M. Lemaire, cela signifie que l'assurance est très coûteuse pour notre secteur. Et donc, il est plus avantageux pour les producteurs de vendre leurs produits aux États-Unis que dans le reste du pays, comme l'a fait remarquer M. Woods. Les États-Unis deviennent le marché de préférence.

Mais inversement, étant donné que nous ne disposons pas d'un outil d'insolvabilité, nous avons découvert, grâce à des études menées dans le cadre de discussions avec le CCCD, que lorsque les exportateurs et producteurs américains exportent leurs produits au Canada, les Canadiens paient 10 à 15 % plus cher. Cela signifie que les acheteurs canadiens paient une surcharge de 10 à 15 % pour couvrir les pertes potentielles causées par l'insolvabilité au Canada. Donc au final, ce sont les Canadiens qui se retrouvent à payer, dans une certaine mesure, pour l'absence d'outil d'insolvabilité.

Cela signifie que les États-Unis deviennent le marché de préférence que les producteurs canadiens choisissent pour y exporter leurs fruits et légumes de haute qualité, au détriment du marché local.

La sénatrice Martin : Je remercie nos témoins. Vous avez répondu à certaines de mes questions, y compris celles concernant les répercussions du projet de loi sur les communautés des fermes rurales, le nombre de ces communautés que l'on retrouve, et ainsi de suite. Parmi ces communautés rurales, 75 % sont des petites entreprises, et pour cette seule raison, je suis très favorable à ce projet de loi.

Monsieur Lemaire, je sais que vous avez mentionné que le projet de loi avait le potentiel de renforcer la sécurité alimentaire au Canada, et, il me semble que vous, monsieur Bergamini, avez mentionné que la protection financière pour les producteurs, conformément à ce projet de loi, atténue des inquiétudes nationales plus larges concernant la souveraineté alimentaire et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Je suis curieux de connaître les répercussions de ce projet de loi sur la sécurité et la souveraineté alimentaires, ainsi que sur les prix à la consommation. Pouvez-vous apporter plus de précisions?

M. Bergamini : Merci, sénatrice Martin.

Avant de vous faire part de mes commentaires, je vais répondre à une question posée par le sénateur Bellemare. J'ai grandi dans une petite ferme maraîchère dans la région de la Montérégie, au Québec. Par expérience, je connais les marges avec lesquelles les petits fermiers doivent composer.

buyers, but I can tell you that, with the difficulties we experienced on a daily basis, this would have been absolutely catastrophic for my family. That's the reality of so many farming communities, never mind for individual producers.

When you talk about food security and food sovereignty, we have to look at how our overall policy system strengthens the framework in which our food is produced in this country.

This may be viewed as a technical measure, but it is so important in terms of strengthening the security, and the very essence of resilience and viability of this important endeavour for our country.

With respect to the overall impact on food price and so on, my colleagues have spoken to that. It is a vertically integrated industry, so strengthening the protection of producers is going to have a beneficial impact up and down the food chain. Through this measure, which has been prosecuted for 40 years — let's not forget this. These are not new issues or debates; they have been prosecuted for 40 years, and here we are, so close to the finish line. I am concerned, senators — and I say this very respectfully — that the perfect is indeed the enemy of the good. We have to be very pragmatic about where we are today, without getting into a larger political discussion. This might be the best opportunity that we have for bringing some additional security to family farms and communities right across this country.

Senator Varone: Thank you, witnesses, for being here. I'm very sympathetic to the plight of the farms.

I need you to take me to school with respect to the supply chain, because credit attenuation and credit default happen differently along that supply chain. Half of our family business is in the hospitality business, so we know about going to the food terminals and buying our produce, but we're paying for it up front in cash. There are no other terms or credit in the food terminals.

So please bring me through your food chain. You mentioned three times that your credit at the farm level to the wholesalers or the packers is different than the credit lower down in the chain before it gets to the table. The last time I checked, you can't walk out of Costco with fresh fruits and vegetables without paying for them. Same at Loblaws. Why is it different up the food chain?

Mr. Lemaire: Perhaps I can answer that.

Heureusement, nous n'avons pas vécu ce genre de situation catastrophique avec nos acheteurs, mais je peux vous dire, en raison des difficultés que nous traversons quotidiennement, que ce genre de situation aurait été absolument catastrophique pour ma famille. C'est la réalité pour beaucoup de communautés de fermiers, à plus forte raison pour chaque producteur.

Quand il est question de sécurité et de souveraineté alimentaires, nous devons comprendre comment le système de politiques en général renforce le cadre dans lequel nos aliments sont produits dans notre pays.

Cette idée peut être perçue comme une mesure technique, mais le système de politiques est très important dans la mesure où il permet de renforcer la sécurité, et l'essence même de la résilience et la viabilité de cette activité essentielle de notre pays.

Pour ce qui est des répercussions sur le prix des aliments, et cetera, mes collègues se sont exprimés là-dessus. Il s'agit d'une industrie intégrée verticalement, donc le renforcement de la protection des producteurs aura des répercussions positives en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à cette mesure, qui a fait l'objet de poursuites pendant 40 ans, ne l'oublions pas. Ce ne sont pas des problèmes ou des débats qui datent d'aujourd'hui; ces mesures ont fait l'objet de poursuites pendant 40 ans, et voici qu'aujourd'hui, nous sommes près de la ligne d'arrivée. Je suis inquiet, sénateurs... et sauf votre respect... la perfection est véritablement l'ennemi du bien. Nous devons nous montrer très pragmatiques en ce qui concerne notre position actuelle, sans entrer dans des discussions politiques plus larges. Il se pourrait que ce soit notre meilleure chance si nous voulons fournir une sécurité supplémentaire aux familles et aux communautés de fermiers dans tout le pays.

Le sénateur Varone : Merci à tous les témoins d'être ici. Je suis très favorable à la cause des fermiers.

J'ai besoin que vous m'éduquiez au sujet de la chaîne d'approvisionnement, car la limitation du crédit et le risque de défaillance ne sont pas les mêmes dans toute la chaîne d'approvisionnement. La moitié de notre entreprise familiale œuvre dans le secteur de l'accueil, donc nous savons ce que c'est que d'aller acheter nos fruits et légumes aux points de vente alimentaires. Mais lorsque nous faisons nos achats, nous payons rubis sur l'ongle en argent comptant. Il n'y a pas d'autres modalités ou possibilités de crédit.

Donc, veuillez s'il vous plaît m'éduquer au sujet de votre chaîne alimentaire. Vous avez mentionné à trois reprises que le système de crédit offert par la ferme aux grossistes ou aux emballeurs diffère de celui offert en aval, avant que les aliments se retrouvent dans nos assiettes. Jusqu'à preuve du contraire, il est impossible de sortir du Costco avec des fruits et légumes frais sans les avoir payés. Il en va de même pour Loblaws. Pourquoi cette différence au sommet de la chaîne alimentaire?

M. Lemaire : Je peux peut-être répondre à cette question.

Various components with the system are identified. Regarding consumer purchasing at Loblaws, Costco or any of our major retailers, they are purchasing a product. Currently, within the retail sector, they actually request to extend payment terms now, even beyond 60 days. Some of the supply community is accepting those terms. They are also looking at a model where there are some rebates if they have earlier payment terms based on that system. That's the reality of what is happening today.

When you go from your food service outlet into the wholesale markets in Toronto, Montréal and Vancouver, and you're purchasing on site, you're buying product; you're like the consumer in that you're buying product to bring back to the operation.

If I'm a restaurant ordering product from Gordon Food Service, or GFS, or Sysco, it's a different model. You're putting out a purchase order, and you're bringing products in. There is no simple answer saying every part of the supply chain operates with the exact same payment terms. If I'm a grower, and I sell my potatoes to another grower, and that grower consolidates and sells them to a wholesaler, right there, you're adding sales through 30 days and up the ladder, 30 days. There is a potential lag of 45 days in the mix of payment through the hands of transition through the supply chain depending on what you're selling and how you're selling it.

If it was as simple as I grow my product, I sell it to one central framework, they get paid and that payment goes back 10 or 15 days within the cycle, we wouldn't be here today. That would be a fluid system that would work, but that's not how the produce industry functions because of the complexity of all the players, from grower right to food service, major retailers, independent retailers, wholesalers, brokers, jobbers and a range of other players that make sure Canadians can eat.

I would ask Mr. Woods to add to that, from his experience.

Senator Varone: Just to elaborate, where in the chain does the credit default happen?

Mr. Woods: The credit default can happen at any level. Recently, we have seen it at the marketer or the consolidator level, but ultimately, there are fears from top to bottom because the margins are so tight. Realistically, we're working with nothing, and it could happen at any time.

To elaborate on what Mr. Lemaire was saying, we're seeing terms anywhere from 28 to 75 to 90 days.

Il y a plusieurs éléments dans le système. Pour ce qui est des consommateurs qui achètent chez Loblaws, Costco, ou chez d'autres types de grands détaillants, ils achètent un produit. À l'heure actuelle, dans le secteur de la vente au détail, on demande des modalités de paiement dépassant même 60 jours. Certains détaillants acceptent ces conditions. On s'intéresse également à un modèle qui comprend des rabais si le système met en place des modalités de paiement anticipé. C'est la réalité de ce qui se passe actuellement.

Lorsque vous allez d'un point de vente d'aliments aux marchés de gros à Toronto, Montréal et Vancouver, et que vous achetez des produits sur place, vous êtes un peu comme le consommateur dans la mesure où vous achetez des produits pour les ramener à votre exploitation.

Le modèle n'est pas le même pour les restaurants qui commandent des produits chez Gordon Food Service, ou GFS, ou chez Sysco. Ils émettent une commande, et ils obtiennent des produits. Il est difficile d'affirmer que chaque partie de la chaîne d'approvisionnement fonctionne selon les mêmes modalités de paiement. Si un producteur vend ses pommes de terre à un autre producteur, lequel, à son tour, les vend à un grossiste, 30 jours de plus sont ajoutés aux modalités. En fonction du produit vendu, et de la façon de le vendre, il peut y avoir un délai potentiel de 45 jours au chapitre des modalités de crédit dans la chaîne d'approvisionnement.

Si les choses étaient aussi simples que de faire pousser ses produits, de les vendre à une entité centrale, et que le cycle de paiement ne prenne que 10 à 15 jours, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Nous aurions un système fluide qui fonctionnerait. Mais, ce n'est pas comme cela que l'industrie des fruits et légumes fonctionne, car l'interaction de tous les intervenants est complexe, du producteur aux fournisseurs de services alimentaires, en passant par les grands détaillants, les détaillants indépendants, les grossistes, les courtiers, aux revendeurs et tous les autres intervenants qui garantissent que les Canadiens ont de quoi manger dans leur assiette.

Je demanderais à M. Woods d'ajouter quelque chose, en s'inspirant de son expérience.

Le sénateur Varone : Juste pour clarifier les choses, où est-ce que le risque de défaillance survient dans la chaîne d'approvisionnement?

M. Woods : Le risque de défaillance de crédit peut survenir à tous les niveaux. Nous avons récemment vu qu'elle s'est produite au niveau du négociant ou du consolidateur, mais au bout du compte, il y a des inquiétudes à tous les niveaux de la chaîne car les marges sont très serrées. Concrètement, nous n'avons aucune base solide, et ces défaillances peuvent apparaître à tout moment.

Pour préciser sur ce que disait M. Lemaire, les modalités vont de 28 à 75 et même à 90 jours.

The Chair: Okay.

Senator Yussuff: I have a couple of questions. First of all, thank you, witnesses, for being here.

The Chair: We're just about out of time. Please condense.

Senator Yussuff: Do I get it a chance to ask my question? I'm going to do it in my own way. Otherwise, I could turn it over for you to ask the question.

The Chair: We're just out of time. That's all.

Senator Yussuff: That's not my fault. I didn't schedule the witness with a short time frame for them to be before the committee. I think I have the same privilege as other members of the committee to ask my question, a couple of questions, and I think it's relevant to try to understand the problem.

Under the current bankruptcy legislation, there is a super priority provision. For agriculture products, fruits and vegetables, it's the 15-day period, and of course, there is a 30-day period. If we were to extend the 15-day period to 30 days, would that solve your problem under the current super priority provisions in the bankruptcy law?

Mr. Mougeot: I'll answer that if that's okay. To Senator Varone's previous question, where is the risk usually happening? I mean we have not seen retail insolvencies and general big retail insolvencies in Canada. The middle portion of the market, between the producer and the retailer where there are the wholesalers and distributors, that's the risky part.

If you look at the current provision, it speaks to the producer. Once the producer sells it off their property and sells it into a consolidator, that's the only transaction they can have, so what happens then is the consolidator will sell it up the line to a distributor and wholesaler. It is the wholesalers and distributors that create the greatest risk for us. If one of them becomes insolvent, that producer may not be able to access the money directly from the consolidator. It will be up to the consolidator to get them. Under the current system, that consolidator, because they are not a producer, would not be able to go and get something.

This is not the experience in the U.S. If there is a break of a link in the chain anywhere along the line, that chain can be covered by this super priority. It still allows the money to continue to flow back down because the money can be gotten out of that broken link and still continue to pay down back to the producers.

La présidente : D'accord.

Le sénateur Yussuff : J'ai quelques questions. Pour commencer, je remercie tous les témoins de leur présence.

La présidente : Nous n'avons presque plus de temps. Veuillez être bref.

Le sénateur Yussuff : Est-ce que j'ai l'occasion de poser ma question? Je vais y procéder de ma propre façon. Sinon, je pourrais vous laisser poser la question.

La présidente : Nous n'avons tout simplement plus de temps. C'est tout.

Le sénateur Yussuff : Ce n'est pas de ma faute. Je n'ai pas prévu un cadre de temps limité pour que les témoins s'expriment. Je pense disposer des mêmes privilèges que les autres membres du comité, dans la mesure où je peux poser ma question, quelques questions, et je pense qu'il est pertinent de tenter de comprendre le problème.

Une disposition sur la priorité absolue existe dans la loi sur la faillite et l'insolvabilité. La période de 15 jours s'applique aux produits agricoles, c'est-à-dire, aux fruits et légumes. Évidemment, il y a aussi une période de 30 jours. Si nous allongeons la période de 15 jours à 30 jours, conformément à la disposition de la loi actuelle relative à la priorité absolue, est-ce que cela résoudrait votre problème?

M. Mougeot : Je vais répondre à cette question si vous le voulez bien. Pour répondre à la question précédente du sénateur Varone, où se situe habituellement le risque? Nous n'avons pas vu de cas d'insolvabilité de détaillants ni d'insolvabilité générale de grands détaillants au Canada. La partie intermédiaire du marché, entre le producteur et le détaillant, où se trouvent les grossistes et les distributeurs, est la partie risquée.

Si vous examinez la disposition actuelle, elle concerne le producteur. Une fois que le producteur vend son bien à un consolidateur, c'est la seule transaction qu'il peut faire. Ensuite, le consolidateur le vend à un distributeur et à un grossiste. Ce sont les grossistes et les distributeurs qui représentent le plus grand risque pour nous. Si l'un d'eux devient insolvable, ce producteur ne pourra peut-être pas obtenir l'argent directement du consolidateur. Ce sera au consolidateur de l'obtenir. Dans le régime actuel, ce consolidateur, parce qu'il n'est pas un producteur, ne pourrait pas aller chercher quelque chose.

Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Si un maillon de la chaîne se brise, cette chaîne peut être couverte par cette priorité absolue. Cela permet quand même à l'argent de continuer à circuler vers le bas de la chaîne, car il peut être retiré de ce maillon brisé et il pourra continuer à être remboursé aux producteurs.

Mr. Lemaire: Can I add quickly to that? Mr. Mougeot talked about major retail. We have to remember Target went bankrupt. When Target went down in Canada, Sobeys was the supplier for Target, so they bought all the fresh produce and supplied them. If Sobeys had not self-insured and paid our Canadian farmers who were owed millions, we would have seen the traumatic loss of the family farm across the country. It would have been dramatic.

We worked closely to ensure these farmers got paid. That can't happen. We can't rely on the goodwill of some of these major corporations to self-insure. That's not the way we should be doing business when we have a structure to put in place to support the resiliency and stability of the market in the event of a bankruptcy.

Senator Yussuff: In 2020 when this issue was being discussed at the Agriculture and Forestry Committee, they did some preliminary investigation to understand how complex and challenging the problem is. Now, they estimated it to be 0.01%. Is there any evidence to suggest the problem was greater than what they provided as evidence? Is it bigger than that? Because again, we still haven't been able to figure out how big the problem is we're trying to solve.

Mr. Mougeot: The problem with the size of the numbers quoted in that study is the reporting capabilities and the ability to pull that information out of the statistics. Because of the level of granularity, it doesn't break it down into fresh produce directly.

The other thing that happens is, as I mentioned in my opening remarks, the walk aways. People who walk away from their businesses. Because the producers and others are not secured creditors or have no access, there is no value in them putting somebody into bankruptcy because there won't be any money left for them. To go through the cost and the process of that makes it difficult, so they let those walk aways just happen. Those aren't reported as well. A lot of that happens.

I see that in our dispute resolution corporation. We terminate members for ceasing to operate their businesses on a regular basis. It's just outstanding money left on the table that is not claimed and has no ability to be claimed because, as I said, the producers bring an insolvency motion forward and then the secured creditors come in and take a good chunk of it. There is nothing left by that time.

The Chair: I have to stop you there. Thank you very much to all of our witnesses. Again, I'm sorry for the short time, but we also have the sponsor of the bill with us today. We really appreciate you cramming in as much information as you did. Thank you.

M. Lemaire : Puis-je ajouter quelque chose rapidement? M. Mougeot a parlé des grands détaillants. Il faut se rappeler que Target a fait faillite. Lorsque Target a fait faillite au Canada, Sobeys était le fournisseur de Target, alors Sobeys a acheté tous les fruits et légumes frais et les a livrés. Si Sobeys ne s'était pas assurée elle-même et n'avait pas payé les millions de dollars dus à nos agriculteurs canadiens, nous aurions assisté à la disparition traumatisante de l'exploitation agricole familiale dans tout le pays. Cela aurait été lourd de conséquences.

Nous avons travaillé en étroite collaboration pour nous assurer que ces agriculteurs sont payés. Cela ne peut pas arriver. Nous ne pouvons pas compter sur la bonne volonté de certaines de ces grandes entreprises de s'autoassurer. Ce n'est pas ainsi que nous devrions faire des affaires alors que nous devons mettre en place une structure pour soutenir la résilience et la stabilité du marché en cas de faillite.

Le sénateur Yussuff : En 2020, lorsque cette question a été débattue au Comité de l'agriculture et des forêts, on a mené une enquête préliminaire pour comprendre à quel point le problème était complexe et difficile. On a maintenant estimé qu'il correspondait à 0,01 %. Y a-t-il des preuves démontrant que le problème aurait été plus grave que ce qui a été présenté? Est-il plus grave? Parce que, encore une fois, nous n'avons toujours pas réussi à déterminer l'ampleur du problème que nous essayons de résoudre.

M. Mougeot : Le problème avec les chiffres cités dans cette étude réside dans les capacités de production de rapports et la capacité d'extraire ces renseignements des statistiques. En raison du niveau de granularité, il n'est pas possible de les ventiler directement selon les fruits et légumes frais.

L'autre chose qui se produit, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, c'est que des gens abandonnent leur entreprise. Comme les producteurs, entre autres, ne sont pas des créanciers garantis ou n'ont pas accès à ces fonds, il n'y a aucune raison pour eux d'accuser quelqu'un à la faillite, car il ne restera plus d'argent pour eux. Le coût et le processus rendent la situation difficile, alors on laisse ces abandons se produire. Ils ne sont pas non plus signalés. Cela arrive souvent.

Je le constate au sein de la Corporation de règlement des différends : nous résilions régulièrement l'adhésion de membres qui cessent d'exploiter leur entreprise. Il ne s'agit que d'argent impayé, qui n'est pas réclamé et qui ne peut pas l'être parce que, comme je l'ai dit, les producteurs présentent une requête en insolvabilité, puis les créanciers garantis interviennent et en prennent une bonne partie. Il ne reste plus rien à ce moment-là.

La présidente : Je dois vous arrêter ici. Merci beaucoup à tous nos témoins. Encore une fois, je suis désolée pour le peu de temps dont nous disposons, mais nous avons également le parrain du projet de loi avec nous aujourd'hui. Nous vous sommes vraiment reconnaissants d'avoir fourni autant de renseignements. Merci.

Senators, we have the pleasure of welcoming two witnesses by video conference. We are beginning our discussions here with Miranda Killam, Deputy Superintendent, Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada and Jean-Daniel Breton, Immediate Past Chair and Member of the Corporate Practice Committee, Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals.

Welcome to you both by video conference today. Ms. Killam, the floor is yours.

Miranda Killam, Deputy Superintendent, Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada: Thank you Madam Chair and distinguished members of the committee.

My name is Miranda Killam, and I am a deputy superintendent. I'm pleased to be here today on behalf of the Office of the Superintendent of Bankruptcy, or OSB, which operates at arm's length from the Government of Canada in carrying out statutory oversight of Canada's insolvency system.

The OSB licenses and regulates insolvency professionals, supervises stakeholder compliance with the insolvency process and ensures an efficient and effective regulatory framework.

I appreciate the opportunity to speak to the Committee today regarding Bill C-280, which would give fresh produce sellers a deemed trust for their unpaid claims in the event of the insolvency of a fresh produce buyer, meaning they would be paid ahead of the claims of all other creditors, no matter how large the supplier and how large the unpaid claim.

In order to ensure the integrity of the Canadian insolvency system and maintain the important elements of efficiency, certainty and predictability, any amendments should be carefully considered within the broader context. Creating piecemeal exceptions to the existing scheme of distribution, such as new priorities, super priorities or deemed trusts, can have ripple effects throughout the insolvency system.

As you know, Elisabeth Lang, the Superintendent of Bankruptcy, has raised operational concerns and potential unintended consequences which could arise if the bill is passed. I will summarize these concerns briefly.

First, as deemed trusts give an ownership interest in goods supplied or their sale proceeds until the debt is paid in full, they can have real negative impacts on credit cost and/or availability, and the recovery of other creditors. Bankruptcy is a zero-sum game, meaning the debtor does not have enough assets to pay all creditors. Policies, like Bill C-280's deemed trust, which would result in some creditors being paid more, by definition, cause

Chers sénateurs, nous avons le plaisir d'accueillir deux témoins par vidéoconférence. Nous entamons nos discussions avec Miranda Killam, surintendante associée du Bureau du surintendant des faillites du Canada, et Jean-Daniel Breton, président sortant du conseil d'administration et membre du Comité des pratiques des entreprises de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui par vidéoconférence. Madame Killam, vous avez la parole.

Miranda Killam, surintendante associée, Bureau du surintendant des faillites Canada : Merci, madame la présidente, et chers membres du comité.

Je m'appelle Miranda Killam et je suis surintendante associée. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui au nom du Bureau du surintendant des faillites, ou BSF, qui exerce une surveillance du régime d'insolvabilité du Canada en vertu de l'application de la loi, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Le BSF délivre des permis et réglemente les professionnels de l'insolvabilité, supervise la conformité des intervenants au processus d'insolvabilité et assure un cadre réglementaire efficace.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de m'adresser au comité aujourd'hui au sujet du projet de loi C-280, qui donnerait aux vendeurs de fruits et légumes frais une fiducie réputée pour leurs créances impayées en cas d'insolvabilité d'un acheteur de fruits et légumes frais, ce qui signifie qu'ils seraient payés avant les créances de tous les autres créanciers, quelles que soient l'importance du fournisseur et l'importance de la créance impayée.

Afin de garantir l'intégrité du régime canadien d'insolvabilité et de préserver les éléments importants que sont l'efficacité, la certitude et la prévisibilité, toute modification doit être soigneusement examinée dans un contexte plus large. La création d'exceptions fragmentaires au régime de distribution existant, comme de nouvelles priorités, des priorités absolues ou des fiducies réputées, peut avoir des répercussions sur l'ensemble du régime d'insolvabilité.

Comme vous le savez, Elisabeth Lang, la surintendante des faillites, a soulevé des préoccupations opérationnelles et des conséquences imprévues potentielles qui pourraient survenir si le projet de loi est adopté. Je vais résumer brièvement ces préoccupations.

Premièrement, comme les fiducies réputées confèrent un titre de participation sur les biens fournis ou sur le produit de leur vente jusqu'au remboursement complet de la dette, elles peuvent avoir de réelles répercussions négatives sur le coût et/ou la disponibilité du crédit, ainsi que sur le recouvrement des autres créanciers. La faillite est un jeu à somme nulle, ce qui signifie que le débiteur n'a pas suffisamment d'actifs pour payer tous les

other creditors to lose more. This can impact credit as lenders take insolvency repayment expectations into account when deciding whether and on what terms to extend credit.

Given these negative impacts, deemed trusts are usually reserved for compelling public policy interests in scenarios where a creditor cannot protect themselves through contractual provisions. A notable example is the deemed trust in favour of the Crown for employee tax deductions in an employer's insolvency. Bill C-280's deemed trust would pay fresh produce claims ahead of existing deemed trusts for Canada Revenue Agency, or CRA, that protect unremitted income tax, and Canada Pension Plan and Employment Insurance contributions for Canadian workers, resulting in a transfer from Canadian taxpayers to fresh produce sellers in an insolvency. Currently, no private commercial claim has a statutory deemed trust under the Bankruptcy and Insolvency Act, or BIA, or the Companies' Creditors Arrangement Act.

The OSB is concerned about a departure from the fundamental insolvency principle that similarly situated creditors should receive similar treatment in insolvency proceedings. The insolvency system is a delicate balancing of interests, and Bill C-280 would tip that balance in favour of one commercial creditor claim at the expense of all others. While unpaid losses of insolvency are a reality in a credit-based market economy, special insolvency treatment for particular creditors must be supported by evidence that justifies the special circumstances of the creditor and demonstrates that market-based measures to reduce creditors' insolvency risks would be ineffective. Data from the OSB suggests the fresh produce industry's losses remain very small.

[*Translation*]

Secondly, Bill C-280 could increase the risk of "orphan" files in fresh produce insolvencies.

The deemed trust can only be enforced under the Bankruptcy and Insolvency Act in bankruptcies and receiverships administered by licensed insolvency trustees, or LITs.

If deemed trust claims in these cases could exceed the assets available to cover the LIT's expenses and fees, LITs may not accept the file. If no LIT administers the filing and liquidates

créanciers. Les politiques, comme la fiducie réputée du projet de loi C-280, qui feraient en sorte que certains créanciers seraient payés davantage, font par définition perdre davantage à d'autres créanciers. Cela peut avoir une incidence sur le crédit, car les prêteurs tiennent compte des attentes de remboursement en cas d'insolvabilité lorsqu'ils décident s'ils accorderont du crédit et à quelles conditions.

Compte tenu de ces répercussions négatives, les fiducies réputées sont généralement réservées aux intérêts publics impérieux dans les scénarios où un créancier ne peut se protéger au moyen de dispositions contractuelles. Un exemple appréciable est la fiducie réputée en faveur de la Couronne pour les déductions fiscales des employés en cas d'insolvabilité d'un employeur. La fiducie réputée du projet de loi C-280 paierait les réclamations relatives aux fruits et légumes frais avant les fiducies réputées existantes pour l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, qui protègent l'impôt sur le revenu non versé, et les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi des travailleurs canadiens, ce qui entraînerait un transfert des contribuables canadiens aux vendeurs de fruits et légumes frais en cas d'insolvabilité. Actuellement, aucune réclamation commerciale privée ne bénéficie d'une fiducie réputée, créée en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ou LFI, ou de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

Le BSF s'inquiète d'un écart par rapport au principe fondamental de l'insolvabilité selon lequel les créanciers dans une situation similaire devraient recevoir un traitement similaire dans les procédures d'insolvabilité. Le régime d'insolvabilité est un équilibre délicat entre les intérêts, et le projet de loi C-280 ferait pencher la balance en faveur d'une réclamation d'un créancier commercial au détriment de toutes les autres. Bien que les pertes impayées en cas d'insolvabilité soient une réalité dans une économie de marché fondée sur le crédit, un traitement spécial de l'insolvabilité pour certains créanciers doit être appuyé par des preuves qui justifient les circonstances particulières du créancier et qui démontrent que les mesures fondées sur le marché visant à réduire les risques d'insolvabilité des créanciers seraient inefficaces. D'après les données du BSF, les pertes du secteur des fruits et légumes frais restent très faibles.

[*Français*]

Deuxièmement, le projet de loi C-280 pourrait augmenter le nombre de dossiers orphelins en matière d'insolvabilité dans le secteur des produits frais.

Le recours aux fiducies réputées ne peut être imposé qu'en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, dans le cadre de faillites et de mises sous séquestre administrées par des syndic autorisés en insolvabilité.

Si des réclamations au titre de fiducies réputées excèdent les actifs disponibles pour payer les honoraires et les dépenses du syndic, ce dernier pourrait refuser le dossier. Si un dossier n'est

assets, creditors, including fresh produce sellers, will actually see reduced recoveries.

More “orphan” files in fresh produce insolvencies would result in assets not being realized, lost tax revenue and lost benefits for unpaid wages under the Wage Earner Protection Program.

[English]

Third and finally, the current coming-into-force clause, as worded, means that the Bill C-280 would apply to ongoing insolvency proceedings. In other words, an insolvency proceeding might begin with one set of rules that would change midway through the proceeding after Bill C-280 takes effect, disrupting existing business arrangements and undermining legal certainty and contractual arrangements. To maintain fairness and certainty, which is a cornerstone of an effective insolvency system, any amendments to Canadian insolvency laws should be drafted so that they apply only to filings initiated after the law takes effect.

Thank you, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you.

Mr. Breton, please go ahead.

Jean-Daniel Breton, Immediate Past Chair and Member of the Corporate Practice Committee, Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals: Good afternoon, Madam Chair and distinguished members of the committee. The Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, or CAIRP, is a national organization that represents approximately 1,400 members and associates dedicated to commercial and consumer insolvency and restructuring work. The members of CAIRP act in a variety of roles in insolvency files in Canada, including as bankruptcy trustees, proposal trustees, receivers and court-appointed monitors.

By the nature of their work, licensed insolvency trustees do not represent any specific group or constituency but rather, as court officers, have a responsibility to administer mandates in accordance with the law in the best interest of all stakeholders.

The mission of CAIRP includes advocating for a fair, transparent and effective insolvency and restructuring system throughout Canada. Among other things, to fulfill this objective, CAIRP participates at the request of the government in

pas administré par un syndic et qu’aucun des actifs n’est liquidé, les taux de recouvrement pour les créanciers au dossier, y compris les vendeurs de produits frais, diminueront.

Un plus grand nombre de dossiers d’insolvabilité orphelins dans le secteur des produits frais entraînerait la non-réalisation d’actifs, la perte de recettes fiscales ainsi que la perte de prestations pour des salaires impayés en vertu du Programme de protection des salariés.

[Traduction]

Enfin, troisièmement, la disposition actuelle d’entrée en vigueur, telle que formulée, signifie que le projet de loi C-280 s’appliquerait aux procédures d’insolvabilité en cours. Autrement dit, une procédure d’insolvabilité pourrait commencer avec un ensemble de règles qui changerait à mi-chemin de la procédure après l’entrée en vigueur du projet de loi C-280, ce qui perturberait les arrangements commerciaux existants et minerait la certitude juridique et les arrangements contractuels. Pour maintenir l’équité et la certitude, qui sont la pierre angulaire d’un régime d’insolvabilité efficace, toute modification des lois canadiennes sur l’insolvabilité devrait être rédigée de manière à ce qu’elle ne s’applique qu’aux dossiers présentés après l’entrée en vigueur de la loi.

Merci, et j’attends avec impatience vos questions.

La présidente : Merci.

Monsieur Breton, allez-y.

Jean-Daniel Breton, président sortant du conseil d’administration et membre du Comité des pratiques des entreprises, Association canadienne des professionnels de l’insolvabilité et de la réorganisation : Bonjour, madame la présidente et distingués membres du comité. L’Association canadienne des professionnels de l’insolvabilité et de la réorganisation, ou ACPIR, est une organisation nationale comptant environ 1 400 membres et associés qui pratiquent dans le domaine de la réorganisation et l’insolvabilité auprès des particuliers et des entreprises. Les membres de l’ACPIR jouent divers rôles dans les dossiers d’insolvabilité au Canada, notamment ceux de syndics de faillite, de syndics agissant dans le cadre de propositions concordataires, de séquestres et de contrôleurs nommés par le tribunal.

En raison de la nature de leur travail, les syndics autorisés en insolvabilité ne représentent aucun groupe précis : à titre d’officiers de justice, ils doivent plutôt administrer les mandats conformément à la loi et dans l’intérêt de toutes les parties prenantes.

Le mandat de l’ACPIR comprend la promotion d’un régime d’insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada. Pour atteindre cet objectif, l’ACPIR participe notamment, à la demande du gouvernement, à des

consultations on proposed legislation or regulatory changes and intervenes in court cases, notably in 10 cases before the Supreme Court of Canada.

We have prepared a submission to this committee that outlines our views on Bill C-280. In short, we believe the bill is well intentioned but ill-advised, and is unlikely to achieve its stated objectives. On the contrary, we think the bill is likely to make the administration of insolvency estates more costly and less efficient.

Our submission lists and explains several issues that are problematic. The first is the lack of clarity regarding which creditor benefits from the protection. The speeches made in the House and in the Senate in connection with the bill, and indeed the title of the legislation itself, suggest that the protection is intended for produce farmers. The text of the bill is not clear on that issue, but rather suggests a wider group of suppliers.

Second, the Budget Implementation Act already provides protection measures that would cover a wide range of activities, including livestock raising; fruits, vegetable and grain crops; egg and dairy production; beekeeping; and fishing and aquaculture. So the protection already exists.

Third, the method used to create a protection scheme is a deemed trust. This is the same protection scheme as that used under the Income Tax Act and other taxation statutes for Crown claims. These deemed trusts were being challenged in court in the early 1980s and were still being litigated as recently as 2024. Based on jurisprudence from over more than 40 years of litigation, we believe that the deemed trust, as contemplated by the bill, would not likely be effective in protecting the suppliers' claims.

Fourth, the bill creates a potential confusion in the priority scheme, resulting in a lack of predictability and transparency in the statute. Fifth, the bill does not have a transitional provision. Sixth, the bill is purportedly necessary to fix a reciprocity issue with the U.S., based on an assertion that the bill intends to mirror protection available under the U.S. Perishable Agricultural Commodities Act, or PACA. However, there are several key differences between the bill and PACA, such that there is no assurance that this bill would, in fact, achieve reciprocity.

Our submission also includes a general comment regarding the advisability of introducing modifications to the insolvency legislation on a piecemeal basis to accommodate the concerns of a particular constituent group. This issue has also been raised by the Superintendent of Bankruptcy in her submission on this bill, and we agree with that submission. We consider that when dealing with the allocation of finite resources, it is preferable to

consultations sur des projets de loi ou des changements réglementaires, et elle intervient dans des affaires judiciaires. Elle est d'ailleurs intervenue dans dix affaires devant la Cour suprême du Canada.

Nous avons préparé un mémoire à l'intention du comité, dans lequel nous présentons notre point de vue sur le projet de loi C-280. En résumé, nous croyons que le projet de loi part d'une bonne intention, mais qu'il n'est pas judicieux et qu'il est peu susceptible d'atteindre les objectifs énoncés. Au contraire, nous estimons qu'il risque de rendre l'administration des dossiers d'insolvabilité plus coûteuse et moins efficace.

Notre mémoire soulève plusieurs points problématiques. Premièrement, les créanciers qui pourraient bénéficier de la protection ne sont pas bien définis. Les discours prononcés à la Chambre et au Sénat ainsi que le titre même du projet de loi suggèrent que la protection s'appliquerait aux agriculteurs. Bien que le texte du projet de loi ne soit pas clair à ce sujet, il semble faire référence à un groupe plus vaste de fournisseurs.

Deuxièmement, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité prévoit déjà des mesures de protection pour un large éventail d'activités, notamment l'élevage du bétail, la culture de fruits, de légumes et de céréales, la production d'œufs, l'industrie laitière, l'apiculture, la pêche et l'aquaculture. Donc, la protection existe déjà.

Troisièmement, les fournisseurs seraient protégés par une fiducie réputée. Il s'agit du même mécanisme de protection que celui prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois fiscales pour les réclamations de la Couronne. Depuis le début des années 1980, ces fiducies réputées font l'objet de litiges devant les tribunaux, même encore en 2024. Selon la jurisprudence basée sur plus de 40 ans de litiges, nous croyons que la fiducie réputée envisagée par le projet de loi ne serait probablement pas efficace pour protéger les réclamations des fournisseurs.

Quatrièmement, le projet de loi risque de semer de la confusion dans le système de priorité, ce qui entraînerait un manque de prévisibilité et de transparence dans la loi. Cinquièmement, le projet de loi ne contient pas de dispositions transitoires. Sixièmement, l'objectif du projet de loi est de résoudre un problème de réciprocité avec les États-Unis, c'est-à-dire qu'il vise à reproduire la protection offerte par la Perishable Agricultural Commodities Act, ou PACA, des États-Unis. Il existe toutefois plusieurs différences importantes entre le projet de loi et la PACA, de sorte que rien ne garantit que le projet de loi assurera une telle réciprocité.

De plus, notre mémoire comprend un commentaire général, à savoir s'il est judicieux d'apporter des modifications fragmentaires à la législation sur l'insolvabilité afin de répondre aux préoccupations d'un groupe particulier. La surintendante des faillites a aussi soulevé ce point dans son mémoire sur ce projet de loi, et nous sommes d'accord avec elle. Nous estimons que lorsqu'il s'agit d'allouer des ressources limitées, il serait

address these changes in a comprehensive review of the legislation when all of the stakeholders' interests can be taken into consideration, together with interactions of the changes on each stakeholder.

As mentioned earlier, CAIRP is always willing to participate in such an exercise to keep our legislation fair and relevant.

Thank you for your attention.

The Chair: Thank you very much. We will begin our questioning now.

Senator Loffreda: Thank you to our panellists for being here.

Capital is an important resource in every industry. Based upon the government's response to a 2020 House of Commons committee report, Bill C-280 will increase risks to lenders, making them less likely to extend credit to businesses involved in the sector. We have discussed that this bill adds to food security, but I would like your comments on that.

If there are capital constraints for the wholesalers or those at the tail end of the supply chain, the same businesses that we, the public, are buying from, how can it increase food security? Is it not food insecurity if they have that capital constraint and they can't borrow? No business will strictly operate on their own cash resources.

I've been in the finance industry for over three decades, and we used to have grocery stores, for example, where we margined 50% of nonperishable inventory minus prior claims, and a deemed trust becomes a prior claim. Therefore, it limits the credit you can extend to the end business that the public is buying from.

Mr. Breton: Thank you for that question. I can try to answer it.

The issue of looking at how it will affect credit is a little bit like looking in a crystal ball; no one knows for sure how much and to what extent it will affect credit. It is certainly a fact of life that an increasing risk never comes without a cost. Whenever there's a perceived increase in risk, there's a cost associated with that.

It's the same issue that was discussed in the previous panel regarding the credit terms. At the time that the protections in the BIA were designed, the accepted credit policies in the agricultural and the fresh produce industry was a very short payment term. I remember a time when the stated payment term

préférable d'aborder ces changements dans le cadre d'un examen exhaustif de la loi, lorsque tous les intérêts des parties prenantes peuvent être pris en compte, ainsi que les effets des changements sur chaque partie prenante.

Comme je l'ai mentionné précédemment, l'ACPIR est toujours prête à participer à un tel exercice afin que notre législation demeure équitable et pertinente.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons commencer nos questions maintenant.

Le sénateur Loffreda : Je remercie les témoins d'être ici.

Le capital est une ressource importante dans toutes les industries. D'après une réponse du gouvernement à un rapport de 2020 d'un comité de la Chambre des communes, le projet de loi C-280 augmentera les risques pour les prêteurs, ce qui les rend plus hésitants à accorder un crédit aux entreprises du secteur. Nous nous sommes demandé si le projet de loi renforcerait la sécurité alimentaire, mais j'aimerais avoir votre avis sur la question.

Si les grossistes ou ceux qui se trouvent à la fin de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les entreprises à qui nous, le public, achetons des produits, ont des contraintes financières, comment cela peut-il renforcer la sécurité alimentaire? Ne s'agit-il pas d'insécurité alimentaire, s'ils manquent de capitaux et qu'ils ne peuvent pas emprunter? Aucune entreprise ne peut fonctionner uniquement avec ses propres liquidités.

J'ai travaillé dans le secteur de la finance pendant plus de trois décennies, et il y avait, par exemple, des épicerie pour lesquelles nous avons établi une marge de 50 % des stocks non périssables moins les créances antérieures, et où une fiducie réputée devient une créance antérieure. Par conséquent, cela limite le crédit que l'on peut accorder à l'entreprise du bout de la chaîne, ou le public achète.

M. Breton : Merci de la question. Je vais essayer d'y répondre.

Quant à savoir comment cela touchera les crédits, c'est un peu comme regarder dans une boule de cristal; personne ne sait avec certitude à quel point et dans quelle mesure cela touchera les crédits. Il est certain qu'un risque accru n'est jamais à coût nul. Dès qu'il y a une augmentation perçue du risque, il y a un coût associé à cette augmentation.

Le précédent groupe de témoins a discuté du même problème, en ce qui concerne les modalités de crédit. À l'époque où ces protections ont été intégrées dans la LFI, les politiques acceptées en matière de crédit dans les secteurs agricole et maraîcher prévoyaient un délai de paiement très court. Je me souviens de

was seven days and another time when it was 15 days. That is the basis under which those protections were introduced.

Of course, the necessity of the marketplace and the restrictions imposed by buyers who are powerful enough to dictate terms make it such that the suppliers now have to extend longer credit terms. That extension of longer credit terms comes at a cost, which is the risk of losing money through insolvency. In the same way, if the lenders perceive there's an increased risk, it may come at an increased cost in terms of either a loss of credit facilities, credit availability or an increase in interest rates.

The Chair: Ms. Killam, I think you wanted to jump in?

Ms. Killam: If I may, thank you, Madam Chair. I note that lenders will take into consideration their increased risk if the balance is tilted in a particular party's favour, which will increase the cost to all fresh produce purchasers and consumers, and that will trickle down to the consumers.

The measures proposed in the bill increase the risk for lenders because there's the possibility of having another creditor with a deemed trust of an unknown amount that will be paid first. When the risks increase, lenders usually either refuse to lend money, require security or increase the interest rate. That is one of the reasons why deemed trusts are reserved for compelling public policy interests in a scenario where a creditor can't protect themselves through contractual provisions. I do have more to say, but maybe I'll save it for another question.

Senator C. Deacon: Thank you. I want to pick up on what you were speaking about the compelling public policy reasons. We saw in the pandemic how having our own capacity to create products in Canada, especially food, is pretty crucial when things go pear-shaped, as the British say.

I would just like to ask you about the work you've done in the past to help address this issue, especially as it relates to highly perishable products. You've got farmers who make their money in a very short period of time; their inputs go in over a long period of time, and their revenues come in a very short window. I would offer that exports in our agri-food sector is something the government has stated is a priority, but nobody has done anything to help address this trade imbalance to make it easier for our producers of perishables to do well.

In light of the compelling public policy priority of having our own domestic food production — which means farmers have to be profitable and they have to attract young people to take over from them — where do you think this fits? It's something that

l'époque où les modalités de paiement déclarées étaient de sept jours et d'une autre époque où elles étaient de 15 jours. C'est sur cette base que l'on a instauré ces protections.

Bien sûr, la nécessité du marché et les restrictions imposées par les acheteurs assez puissants pour dicter les conditions font en sorte que les fournisseurs doivent aujourd'hui allonger la durée des crédits. La prolongation de la durée des crédits a un coût, qui est le risque de perdre de l'argent en raison de l'insolvabilité. De la même façon, si les prêteurs considèrent qu'il y a un risque accru, cela pourrait s'accompagner d'un coût accru, à savoir une perte des facilités de crédit, de l'accessibilité au crédit ou d'une augmentation du taux d'intérêt.

La présidente : Madame Killam, je crois que vous vouliez intervenir?

Mme Killam : Si vous le permettez, merci, madame la présidente. J'aimerais faire remarquer que les prêteurs prendront en considération leur risque accru, si la balance penche en faveur d'une partie particulière, ce qui augmentera le coût pour les acheteurs et les consommateurs de fruits et légumes frais, et cela se répercutera sur les consommateurs.

Les mesures proposées dans le projet de loi augmentent le risque pour les prêteurs, parce qu'il est possible de trouver un autre créancier avec une fiducie réputée d'un montant inconnu qui sera payé en premier. Quand les risques augmentent, les prêteurs refusent généralement de prêter de l'argent, exigent une garantie ou augmentent le taux d'intérêt. C'est une des raisons pour lesquelles les fiducies réputées sont réservées aux intérêts publics impérieux dans les scénarios où un créancier ne peut se protéger au moyen de dispositions contractuelles. J'ai d'autres choses à dire, mais je les garderai peut-être pour une autre question.

Le sénateur C. Deacon : Merci. J'aimerais revenir sur ce que vous disiez à propos des motifs de politique publique impérieux. Pendant la pandémie, nous avons vu à quel point il est primordial d'avoir nos propres capacités de production au Canada, surtout de production alimentaire, quand les choses tournent au vinaigre.

Je voudrais vous poser une question sur ce que vous avez fait dans le passé pour aider à régler ce problème, surtout au chapitre des produits les plus périssables. Il y a des agriculteurs qui gagnent de l'argent en très peu de temps; leurs intrants sont utilisés sur une longue période, et leurs revenus sont générés sur une période très courte. Je dirais que les exportations dans notre secteur agroalimentaire sont une priorité, selon ce que le gouvernement a déclaré, mais personne n'a fait quoi que ce soit pour corriger ce déséquilibre commercial et permettre aux producteurs de produits périssables de respirer.

Compte tenu de la priorité relative aux motifs de politique publique impérieux, qui est de produire nous-mêmes nos aliments — ce qui signifie que l'agriculture doit être rentable et attirer les jeunes pour qu'ils prennent la relève —, selon vous, où

Ottawa has been playing with for 40 years and not done anything about.

Ms. Killam: Thank you. The government, yes, has studied the general deemed trust issues extensively over the past 15 years. In consultation with industry between 2007 and 2009, there was a federal-provincial working group that studied payment practices in the fresh produce industry and concluded that the Perishable Agricultural Commodities Act, PACA, like deemed trust for fresh produce sellers, was not warranted. A deemed trust was not recommended. That vehicle was not recommended due to negative credit impacts and small bankruptcy losses. It was losses outside of insolvency due to nonpayment, slow payment, poor credit practices and quality disputes that were much higher.

Further to that, in 2014, the Canada-United States Regulatory Cooperation Council examined payment options for the fresh produce sector. The previous FPWG findings on low bankruptcy losses were confirmed. Market-based financial mitigation tools to reduce losses, such as insurance, bonding and factoring were recommended.

I can also note that in 2014, ISED launched a statutory review of Canada's insolvency laws, and the consultation paper asked stakeholders to comment on stronger protections for fresh produce sellers. Submissions were received from both the fresh produce industry and other stakeholder groups on this question. While the fresh produce industry was in favour of the deemed trust, it was opposed by lenders and insolvency experts.

Senator C. Deacon: So the further you get away from the farm, the less interest there is. The fact of the matter is, farmers are saying this doesn't increase their lending costs because they have a relationship with their lender, so they would have more of an idea. Anyway, thank you.

Senator Marshall: Thank you very much. I just want to continue on with the line of questioning that Senator Deacon was focusing on.

The two acts that are going to be amended if this bill goes through, how recently were they subject to a comprehensive review? I'm thinking in comparison, the Income Tax Act. There's a lot of demand that the Income Tax Act be revised.

In terms of the legislation that would be amended with this bill when were they reviewed comprehensively last?

faut-il intégrer cela? C'est un dossier avec lequel Ottawa jongle depuis 40 ans sans rien y faire.

Mme Killam : Merci. Oui, le gouvernement a bien étudié les questions générales liées à la fiducie réputée, au cours des 15 dernières années. En collaboration avec l'industrie, entre 2007 et 2009, un groupe de travail fédéral-provincial a étudié les pratiques de paiement dans le secteur des fruits et légumes frais, et il a conclu que la PACA, comme la fiducie réputée pour les vendeurs de fruits et légumes frais, n'était pas justifiée. Une fiducie réputée n'était pas recommandée. Ce mécanisme n'était pas recommandé en raison de ses effets négatifs sur le crédit et des petits paiements de faillite. Il y avait les pertes en dehors de l'insolvabilité, dues au non-paiement, aux longs délais de paiement, aux mauvaises pratiques de crédit et aux différends quant à la qualité, qui étaient beaucoup plus élevées.

De plus, en 2014, le Conseil de coopération en matière de réglementation entre le Canada et les États-Unis a examiné les options de paiement du secteur des fruits et légumes frais. Les conclusions du précédent groupe de travail fédéral-provincial sur les faibles pertes dues à la faillite ont été confirmées. Ce qui a été recommandé, ce sont les outils financiers d'atténuation fondés sur le marché visant à réduire les pertes, comme l'assurance, les cautions et l'affacturage.

Je peux également noter que, en 2014, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a lancé un examen législatif des lois canadiennes en matière d'insolvabilité et, dans le document de consultation, on demandait aux parties prenantes leurs commentaires sur les meilleures protections pour les vendeurs de fruits et légumes frais. Le secteur des fruits et légumes frais ainsi que d'autres groupes d'intervenants ont fourni des observations sur cette question. Alors que le secteur des fruits et légumes frais était en faveur de la fiducie réputée, les prêteurs et les experts en insolvabilité s'y opposaient.

Le sénateur C. Deacon : Donc, plus on s'éloigne de la ferme, moins il y a d'intérêt. Le fait est que les agriculteurs disent que cela n'augmente pas leurs coûts d'emprunt parce qu'ils ont une relation avec leur prêteur, et ils ont donc une idée plus précise. Quoi qu'il en soit, merci.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. J'aimerais revenir sur les questions du sénateur Deacon.

En ce qui concerne les deux lois qui seront modifiées, si ce projet de loi est adopté, quand ont-elles fait l'objet d'un examen approfondi? Je pense à la Loi de l'impôt sur le revenu. On a reçu beaucoup de demandes pour que la Loi de l'impôt sur le revenu soit révisée.

En ce qui concerne les lois qui seraient modifiées par ce projet de loi, à quand remonte leur dernier examen complet?

Ms. Killam: The last comprehensive legislative review was in 2009. There have been some minor amendments that have passed through other means like omnibus bills, but the most comprehensive one was last done in 2009.

Senator Marshall: That's quite a while ago. You were saying in response to Senator Deacon that there was consideration of this issue, I think you said it was in 2014?

Ms. Killam: Correct. Yes. I have more history there, but I did stop. There has been more review of the bill with the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry.

Senator Marshall: There has been?

Ms. Killam: Yes.

Senator Marshall: So the 2014 review, while it wasn't part of a comprehensive review, that was 10 years ago. The issue that it's a one-off, the government introduces amendments to the Income Tax Act as a one-off all the time. This issue is a one-off, and that creates a problem. I don't see that as being as problematic as you would see it. When is the next comprehensive review supposed to take place?

Ms. Killam: Currently, we are undergoing a regulatory review of a number of proposed amendments and hoping to get that through, but that takes time. Following that, the intent is to initiate discussions, have a policy table and discuss next steps to doing that. We'd like to do them more frequently than they happen, but that can take time.

If I may, could I react to one of your questions about the one-offs? I just want to make a note to sort of elaborate on the comment of the piecemeal approach. The concern is that piecemeal legislation that creates exceptions to the insolvency scheme of distribution does really have ripple effects and it can incentivize other stakeholder groups to request further exceptions, and each time, that diminishes the delicate balance of interest and the returns to all of the creditors. I just wanted to make that note. Ideally, there would be a comprehensive review where we take into account, as we've noted, the impacts and the interactions with all of the stakeholders.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I'm going to ask you both a question on the same subject. You say that this bill has a lot of flaws. If it's true that it has a lot of flaws, why did the U.S. provide such protection for farmers in this sector?

Mr. Breton: I'll start, if you don't mind.

Mme Killam : Le dernier examen législatif complet remonte à 2009. Certaines modifications mineures ont été apportées par d'autres moyens, comme les projets de loi omnibus, mais le dernier examen complet remonte à 2009.

La sénatrice Marshall : Cela fait un bout de temps. Vous disiez en réponse au sénateur Deacon que la question a été soulevée en 2014, je crois, selon ce que vous avez dit?

Mme Killam : Oui. C'est exact. J'avais d'autres choses à dire à ce sujet, mais je me suis arrêtée. C'est plutôt le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts qui a fait l'examen du projet de loi.

La sénatrice Marshall : Il l'a fait?

Mme Killam : Oui.

La sénatrice Marshall : L'examen de 2014, bien qu'il ne faisait pas partie d'un examen complet, remonte à 10 ans. Le problème, c'est que c'est ponctuel, le gouvernement apporte des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu une à une. Cette question est ponctuelle, et cela pose problème. Je ne pense pas que cela soit le problème auquel vous pensez. Quand le prochain examen complet est-il censé avoir lieu?

Mme Killam : Actuellement, il y a un examen réglementaire portant sur un certain nombre d'amendements proposés, et nous espérons le mener à terme, mais cela prend du temps. Par la suite, l'objectif est d'entamer des discussions, de créer une table de discussion stratégique et de discuter des prochaines étapes. Nous aimerions en faire plus souvent qu'actuellement, mais cela peut prendre du temps.

Si je puis me permettre, j'aimerais répondre à l'une de vos questions sur les mesures ponctuelles. J'aimerais faire une remarque pour répondre aux commentaires sur l'approche fragmentée. Ce que l'on craint, c'est que les projets de loi fragmentaires qui créent des exceptions au régime de distribution de l'insolvabilité aient un effet domino et poussent les autres groupes d'intervenants à demander d'autres exceptions, et cela affaiblit chaque fois l'équilibre fragile des intérêts et rendements de tous les créanciers. Je voulais juste faire cette remarque. Idéalement, il y aurait un examen complet où l'on tiendrait compte, comme nous l'avons fait remarquer, des répercussions et des interactions avec toutes les parties prenantes.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Je vais vous poser à tous les deux une question sur le même sujet. Vous dites que ce projet de loi comporte beaucoup de défauts. Si c'est vrai qu'il a beaucoup de défauts, pourquoi les États-Unis ont-ils prévu une telle protection pour les agriculteurs dans ce secteur?

M. Breton : Je vais commencer, si vous le voulez bien.

I'm not a specialist in American law. I've read the provisions of the American code that deal with protection for farmers. I've concluded that the protection is extremely different.

What the Perishable Agricultural Commodities Act, or PACA, introduces as protection is a true trust; that is, it creates an obligation for produce buyers to hold the proceeds of the sale in a trust account, and it is this account that is distributed.

The proposed protection does not provide for a true trust, but a deemed trust. Our experience shows that this will not be effective protection. The provision being considered is fairly equivalent to the provision that existed in the Income Tax Act in the 1990s.

This has been amended several times subsequently, because case law decisions over time have shown that these provisions were insufficient to create a trust or even a true deemed trust that would protect the creditor's interests.

The provisions of U.S. law are not aimed at insolvency; they are aimed at ordinary transactions and provide a dispute resolution mechanism. For example, if goods are sent to a U.S. buyer and there is a dispute over the quality of the goods, there is a process under that law for resolving disputes. This process does not exist in the deemed trust being contemplated here. This is a deemed trust that would not depend on a commercial dispute, but strictly on the inability to pay that comes from the bankruptcy or receivership of the debtor company or buyer of the goods.

Senator Bellemare: Do you think the deemed trust is more or less effective than the American system?

Mr. Breton: In my opinion, in the way it is written, the deemed trust will be less efficient than the American system.

[English]

The Chair: Did you want to say something, Ms. Killam?

Ms. Killam: I'll make one point. Like my colleague has said, this area is outside of my area of responsibility. I'm not an expert on American law, but I wanted to highlight one point that was made.

Even if the bill passed, the deemed trust would still not apply to solvent buyers as it does in the United States. The studies of the issue in Canada indicate most payment issues in the fresh fruits and vegetables sector are due to slow payments, partial payments or nonpayment among solvent buyers.

Je ne suis pas un spécialiste des lois américaines. J'ai lu les dispositions du code américain qui traitent de la protection pour les fermiers. J'en ai conclu que la protection est extrêmement différente.

Ce que la Perishable Agricultural Commodities Act (PACA) introduit comme protection est une vraie fiducie; cela veut dire qu'elle crée une obligation pour les acheteurs de produits de conserver le produit de la vente dans un compte en fiducie, et c'est ce compte qui est distribué.

La protection envisagée ne prévoit pas une vraie fiducie, mais une fiducie présumée. Notre expérience nous montre que ce ne sera pas une protection efficace. La même disposition que celle qui est envisagée est assez équivalente à la disposition qui existait dans la Loi de l'impôt sur le revenu dans les années 1990.

Cela a été modifié plusieurs fois par la suite, parce que les décisions jurisprudentielles au cours du temps ont indiqué que ces dispositions étaient insuffisantes pour créer une fiducie ou même une vraie fiducie présumée qui protégerait les intérêts du créancier.

Les dispositions de la loi américaine ne visent pas l'insolvabilité; elles visent les transactions ordinaires et prévoient un mécanisme de règlement des différends. Par exemple, si des biens sont envoyés à un acheteur américain et qu'il y a une dispute quant à la qualité des biens, il y a un processus en vertu de cette loi pour régler les différends. Ce processus n'existe pas dans la fiducie présumée envisagée ici. C'est une fiducie présumée qui ne dépendrait pas d'une dispute commerciale, mais strictement de l'impossibilité de payer qui provient de la faillite ou de la mise sous séquestre de la compagnie débitrice ou de l'acheteur des biens.

La sénatrice Bellemare : Diriez-vous que la fiducie présumée est plus ou moins efficace que le système américain?

M. Breton : Selon moi, de la manière dont elle est rédigée, la fiducie présumée sera moins efficace que le système américain.

[Traduction]

La présidente : Voulez-vous dire quelque chose, madame Killam?

Mme Killam : J'aimerais apporter une précision. Comme mon collègue l'a dit, ce domaine est en dehors de mes responsabilités. Je ne suis pas une experte du droit américain, mais je voulais souligner un point qui a été mentionné.

Même si le projet de loi était adopté, la fiducie réputée ne s'appliquerait toujours pas aux acheteurs solvables comme il s'applique aux États-Unis. Selon les études sur la question au Canada, la plupart des problèmes de paiement dans le secteur des fruits et légumes frais sont dus à la lenteur des paiements, aux

Senator Ringuette: I have two questions. Ms. Killam, thank you very much. In less than five minutes, you highlighted most of the slate of our concerns in regard to this bill.

My question is: All the different reports you referred to in your answer, could you supply them to the clerk of our committee so we could effectively look at them?

Ms. Killam: Yes, we can do that. Absolutely, yes.

Senator Ringuette: Mr. Breton, you said that this bill does not assure reciprocity. Would you elaborate on that?

Mr. Breton: As I said before in the answer to the previous question, PACA provides for a real trust. It requires funding to be allocated and set aside. Those are funds that are then used in the dispute resolution process. It's not only strictly an issue of having funds available if there is an insolvency. That is one component that occurs if you have funds specifically allocated in a separate trust account that ensures payment in the case of insolvency. But their process also provides for a dispute resolution process if, for instance, there's a question regarding the quality of the produce that was sent. If the grading was incorrect or is disputed, then there's a process to determine exactly what the claim against the trust is and to resolve it.

That process does not exist in the deemed trust that is being contemplated in the Bill C-280. Therefore, we cannot know in advance whether that provision would be considered sufficient by the American authorities that are responsible for granting reciprocity to the Canadian farmers to ensure the Canadian farmers have access to U.S. protection.

Just to put things in context, in effect, what you are being asked to do through this bill is to write legislation to protect American farmers and write American legislation to protect Canadian farmers. That's what you are being asked to do through this reciprocity argument.

Now, that argument is a valid one. Our similarly situated creditors should have the same types of protections, but that is not really an insolvency issue; it's a foreign trade issue.

The Chair: Thank you very much for those comments.

Senator Varone: Thank you for your testimony. I found it to be so enlightening and on point.

paiements partiels ou au non-paiement, par les acheteurs solvables.

La sénatrice Ringuette : J'ai deux questions. Madame Killam, merci beaucoup. En moins de cinq minutes, vous avez mis en relief l'essentiel de nos inquiétudes concernant ce projet de loi.

Ma question est la suivante : vous avez mentionné différents rapports, dans votre réponse, pourriez-vous les transmettre à la greffière du comité pour que nous puissions les examiner?

Mme Killam : Oui, nous pouvons le faire. Absolument, oui.

La sénatrice Ringuette : Monsieur Breton, vous avez dit que ce projet de loi n'assure pas la réciprocité. Pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Breton : Comme je l'ai dit plus tôt dans la réponse à la précédente question, la PACA prévoit la mise en place d'une véritable fiducie. Cela nécessite d'affecter des fonds et de les mettre de côté. Ces fonds serviront ensuite dans le processus de règlement des différends. Il ne s'agit pas seulement d'une question de disponibilité de fonds en cas d'insolvabilité. C'est ce qui se produit si vous avez des fonds spécifiquement affectés à un compte en fiducie distinct qui garantit le paiement en cas d'insolvabilité. Mais leur processus prévoit également un processus de règlement des différends dans le cas où, par exemple, il y a un problème lié à la qualité des produits livrés. Si la catégorie est incorrecte ou contestée, il existe alors un processus pour déterminer exactement la nature de la réclamation contre la fiducie et de la traiter.

Ce processus n'existe pas dans la fiducie réputée envisagée dans le projet de loi C-280. Par conséquent, nous ne pouvons pas savoir à l'avance si cette disposition serait considérée comme suffisante par les autorités américaines chargées d'accorder la réciprocité aux agriculteurs canadiens pour s'assurer qu'ils ont accès à la protection américaine.

J'aimerais mettre les choses en contexte. En fait, ce que l'on vous demande de faire au moyen de ce projet de loi, c'est de rédiger une loi visant à protéger les agriculteurs américains, et de rédiger une loi américaine visant à protéger les agriculteurs canadiens. C'est ce que l'on vous demande de faire au moyen de cet argument de réciprocité.

Aujourd'hui, il s'agit d'un argument valide. Nos créanciers qui se trouvent dans une situation similaire devraient bénéficier des mêmes types de protection, mais il ne s'agit pas vraiment d'une question d'insolvabilité; c'est une question de commerce extérieur.

La présidente : Merci beaucoup de ces commentaires.

Le sénateur Varone : Merci de votre témoignage. Je l'ai trouvé très intéressant et pertinent.

The way I view this is that the issue there's a variance of the credit attenuation along the supply chain. Over time, this has morphed into being the real crux of the issue. Having said that, I'm very concerned with fruits and vegetables being part of the family of deemed trusts or even in the category of a super priority.

Can you answer this question: Is there a security instrument that is not a deemed trust or a super priority that would be on par with secured creditors like banks?

Mr. Breton: Is the question addressed to me?

The Chair: Please direct your question.

Senator Varone: Sorry, either one.

The Chair: Mr. Breton, go ahead.

Mr. Breton: Yes, conceivably creditors could obtain conventional security to protect their claims, but practically speaking, that is very difficult to obtain when you have an imbalance in the power structure in the negotiation between a buyer and a seller.

Banks are able to negotiate security easily because it's a precondition to obtaining credit. That is done very easily. Now, suppliers' interest is more focused on selling their products than ensuring the payment is made. The concern is there — the payment still needs to be made — but their primary concern is making sales, increasing their sales and opening new markets. It would be difficult to negotiate these types of credit arrangements. They could have other methods through government guarantees, insurance and the collectivization of risks.

Ms. Killam: While it's true that the fresh produce sector faces financial risks associated with nonpayment from sellers, studies of this issue, as I mentioned before, find that most of these risks stem from payment disputes, slow payment and partial payment, from solvent buyers. The statistics we have shown that losses from nonpayment due to buyer insolvency are very low and small compared to losses from these other sources.

It should be noted that Bill C-280 only applies if the buyer of the fresh produce is insolvent and would not mitigate the risks from the more substantial nonpayment issues faced by the industry.

Selon moi, il y a une différence dans la diminution du crédit tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Au fil du temps, cette question est devenue le véritable nœud du problème. Cela dit, je me demande vraiment si les fruits et légumes doivent faire partie de la famille des fiducies réputées ou même de la catégorie de la super priorité.

Pourriez-vous répondre à la question suivante : Y a-t-il un instrument de sécurité qui n'est ni une fiducie réputée ni une super priorité, qui serait comparable à des créanciers garantis, comme les banques?

M. Breton : La question s'adresse-t-elle à moi?

La présidente : Veuillez adresser votre question à l'un des témoins.

Le sénateur Varone : Je m'excuse, l'un ou l'autre.

La présidente : Monsieur Breton, allez-y.

M. Breton : Oui, les créanciers pourraient vraisemblablement obtenir une garantie conventionnelle pour protéger leurs créances, mais dans la pratique, elle est très difficile à obtenir, lorsqu'il y a un déséquilibre dans la structure du pouvoir lors de la négociation entre un acheteur et un vendeur.

Les banques peuvent facilement négocier une garantie, parce que c'est une condition préalable pour obtenir un crédit. Cela est très facilement fait. Aujourd'hui, l'intérêt des fournisseurs est plutôt axé sur la vente de leurs produits que sur la garantie du paiement. La préoccupation est présente — le paiement doit toujours être fait —, mais leur principale préoccupation est de réaliser des ventes, d'augmenter leurs ventes et d'ouvrir de nouveaux marchés. Il serait difficile de négocier ces types de montages financiers. Il pourrait y avoir d'autres méthodes, des garanties gouvernementales, l'assurance et la mise en commun des risques.

Mme Killam : Même s'il est vrai que le secteur des fruits et légumes frais est exposé à des risques financiers en raison du défaut de paiement des vendeurs, les études sur cette question, comme je l'ai dit plus tôt, montrent que la plupart de ces risques découlent des différends liés au paiement, à la lenteur des paiements et aux paiements partiels, par les acheteurs solvables. Les statistiques dont nous disposons ont montré que les pertes découlant du non-paiement dues à l'insolvabilité des acheteurs sont très faibles par rapport aux pertes associées à ces autres sources.

Il convient de noter que le projet de loi C-280 s'applique seulement si l'acheteur de fruits et légumes frais est insolvable et qu'il ne permettrait pas d'atténuer les risques liés aux problèmes de non-paiement plus importants auxquels le secteur fait face.

Senator Martin: Ms. Killam, you just reiterated that the losses remain small or very low, but we also heard that the profit margin is extremely small and that losses are catastrophic for these farmers.

In the previous panel, we heard that the U.S. example demonstrates how the provisions in Bill C-280 could also be effective in Canada. I know you've expressed your concern about this bill, so my question is this: How does the current Bankruptcy and Insolvency Act fail to address the specific challenges faced by fresh produce sellers? We're hearing that they're in a dire situation. Without this bill, how are we addressing those concerns?

Ms. Killam: To pick up on your point about profit margins, it would be helpful to provide a bit of data — a few statistics — from our perspective. Our data suggests, as I've said before, that the fresh produce industry insolvency losses remain very small, fluctuating between 0.08% and 0.2% of industry sales in recent years. Looking at some of the historical data between 2017 and 2022, there were only 20 bankruptcies in fresh fruit and vegetable markets and 14 bankruptcies of fruit and vegetable wholesalers, for an average of 6.8 bankruptcies per year.

Over that year —

Senator Martin: I'm sorry to interrupt, but those percentages are still families and farmers. I know I've heard that it's only a 1% impact on industries, but we're talking about families. I know there are statistics, but we are talking about 140,000 farmers and the impacts on small businesses, which are 75% of that.

The numbers can say one thing, but the reality on the ground, as we heard from the previous panel, is that the impact is catastrophic. How are we addressing this without this law?

Ms. Killam: There are currently some protections in the Bankruptcy and Insolvency Act that my colleague mentioned. I understand that some of those protections include farmers. I've heard they may not be sufficient. I can go through what those are, if this were helpful — what the current protections in the act; would this be helpful?

Senator Martin: Yes.

Ms. Killam: There are current protections for this vulnerable group, and I understand that.

La sénatrice Martin : Madame Killam, vous venez de rappeler que les pertes demeurent faibles ou très faibles, mais nous avons également entendu que la marge bénéficiaire est extrêmement faible et que les pertes sont catastrophiques pour ces agriculteurs.

Des témoins du groupe précédent ont dit que l'exemple des États-Unis montre comment les dispositions du projet de loi C-280 pourraient également être efficaces au Canada. Je sais que vous avez fait part de votre inquiétude concernant ce projet de loi, donc, ma question est la suivante : Qu'y a-t-il dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité actuelle qui l'empêche d'aider les vendeurs de fruits et légumes frais à faire face à ces défis spécifiques? Nous entendons dire qu'ils sont dans une situation désespérée. Sans ce projet de loi, comment allons-nous répondre à ces préoccupations?

Mme Killam : Pour revenir à votre question sur les marges bénéficiaires, selon nous, il serait utile de fournir quelques données, quelques statistiques. D'après nos données, comme je l'ai dit plus tôt, les pertes dues à l'insolvabilité dans le secteur des fruits et légumes frais demeurent très faibles; elles ont fluctué entre 0,08 et 0,02 % des ventes de l'industrie, ces dernières années. Si l'on examine certaines données historiques, entre 2017 et 2022, il n'y a eu que 20 faillites dans le marché des fruits et légumes frais, et 14 chez les grossistes en fruits et légumes, pour une moyenne de 6,8 faillites par an.

Cette année-là...

La sénatrice Martin : Je m'excuse de vous interrompre, mais ces pourcentages représentent quand même des familles et des agriculteurs. Je sais, j'ai entendu que cela ne touche que 1 % du secteur, mais nous parlons de familles. Je sais qu'il y a des statistiques, mais nous parlons des 140 000 agriculteurs et des répercussions sur les petites entreprises, qui représentent 75 % du secteur.

Les chiffres peuvent dire une chose, mais la réalité sur le terrain, comme l'ont dit les témoins du précédent groupe, c'est que les répercussions sont catastrophiques. Comment allons-nous régler ce problème sans ce projet de loi?

Mme Killam : La Loi sur la faillite et l'insolvabilité prévoit actuellement quelques protections que mon collègue a mentionnées. D'après ce que je comprends, certaines de ces protections concernent les agriculteurs. J'ai entendu dire qu'elles pourraient ne pas suffire. Je peux les passer en revue, si c'était utile... passer en revue les protections prévues dans la loi; cela serait-il utile?

La sénatrice Martin : Oui.

Mme Killam : Il existe actuellement des protections pour ce groupe vulnérable, et je le comprends.

Currently, farmers, fishermen and aquaculturists benefit from protection. Specifically fresh produce sellers and other unpaid suppliers of goods can recover identifiable goods that are unsold within 30 days of delivery from a purchaser that has gone into bankruptcy or receivership.

Now, fresh produce farmers and growers also have a security.

What I would comment on here is that if these protections are deemed insufficient, I would submit they could be reviewed, but reviewed holistically and in consideration of other stakeholder views and interactions.

Senator Martin: While they are being reviewed, they are facing catastrophic impacts of loss. Thirty days is a long time. This tool has been prosecuted for 40 years, according to what we heard previously. I just don't see that there is anything being done currently. It's compelling to look at this law very carefully.

Senator Yussuff: Let me thank the two witnesses for being here. You are providing a great deal of context for us in considering this legislation — recognizing you're both the experts we should rely upon to guide us in what we're doing here.

The issue that concerns me the most is the unintended consequences — what impact this legislation might have. Ms. Killam, the point you made earlier that, in the context of unpaid remitted income tax, CPP payments and EI payments, if this bill were to be passed, essentially, in the context of how it's structured, that would be displaced so workers and taxpayers will be on the hook to deal with that reality. I guess the same impact will be on the Wage Earner Protection Program, or WEPP, which normally has priority to make a claim once the government makes payments to workers who didn't get their unremitted wages, severance pay or vacation pay.

Can you clarify that for me, please?

Ms. Killam: Yes, I can.

Under the current law, the claims of fresh produce sellers are unsecured, meaning they're made on par with the claims of other similarly unsecured creditors, such as suppliers, contractors, unsecured lenders and some types of employee claims. If Bill C-280 passes, not only would deemed trust claimants be paid ahead of other unsecured creditors, but all other creditors, which includes the Canada Revenue Agency; deemed trust for employee withholdings; super priorities for unpaid wages; the super priority for unfunded pension liabilities in Bill C-228, which received Royal Assent in April 2023; as well as the limited super priority that exists now for all other farmers,

Actuellement, les agriculteurs, les pêcheurs et les aquaculteurs bénéficient d'une protection. En particulier, les vendeurs de fruits et légumes frais et les autres fournisseurs de biens non payés peuvent récupérer les biens identifiables invendus dans les 30 jours suivant leur livraison à un acheteur qui a fait faillite ou qui a été mis sous séquestre.

Aujourd'hui, les agriculteurs et les producteurs maraîchers bénéficient également d'une garantie.

Le commentaire que je ferais à ce chapitre, c'est que, si ces protections sont jugées insuffisantes, je pense qu'elles pourraient faire l'objet d'un examen, mais d'un examen holistique tenant compte des avis ou des interactions des autres parties prenantes.

La sénatrice Martin : Pendant cet examen, ils font face à des pertes aux conséquences catastrophiques. Trente jours, c'est long. Cet outil a fait l'objet de poursuites pendant 40 ans, d'après ce que nous avons entendu plus tôt. Je constate que rien n'est fait, actuellement. Il faut examiner très attentivement ce projet de loi.

Le sénateur Yussuff : J'aimerais remercier les témoins d'être ici. Vous nous fournissez beaucoup d'éléments de contexte pour l'examen de ce projet de loi, sachant que vous êtes tous les deux les experts sur lesquels nous devons compter pour nous guider dans ce que nous faisons, ici.

Le problème qui m'inquiète le plus, c'est les conséquences imprévues, les conséquences que ce projet de loi pourrait avoir. Madame Killam, le point que vous avez soulevé plus tôt, dans le contexte de l'impôt sur le revenu non versé, des prestations du Régime de pensions du Canada et des prestations de l'assurance-emploi, si ce projet de loi devait être adopté, essentiellement, étant donné sa structure, cela serait déplacé et les travailleurs et les contribuables devront composer avec cette réalité. J'imagine que les conséquences seront les mêmes dans le Programme de protection des salariés, qui a normalement la priorité pour les réclamations, quand le gouvernement effectue des paiements aux travailleurs qui n'ont pas reçu leurs salaires non versés, leurs indemnités de départ ou leurs indemnités de congé annuel.

Pourriez-vous éclaircir ce point, s'il vous plaît?

Mme Killam : Oui, je peux le faire.

Selon la loi actuelle, les créances des vendeurs de fruits et légumes frais ne sont pas garanties, ce qui signifie qu'elles sont sur le même pied d'égalité que celles des autres créanciers non garantis, comme les fournisseurs, les sous-traitants, les prêteurs non garantis et certains types de créances d'employés. Si le projet de loi C-280 est adopté, les créanciers des fiducies réputées seraient payés non seulement avant les autres créanciers non garantis, mais avant tous les autres créanciers, dont l'Agence du revenu du Canada; la fiducie réputée pour les retenues à la source des employés; la super priorité accordée aux salaires impayés; la super priorité accordée au passif non capitalisé des

fishers, aquaculturists and the suppliers and creditors of insolvent fresh produce sellers.

Senator Yussuff: If I understand what you're trying to tell us, we ought to take care and try to listen. As much as we'd like to solve the problem that is before us, we will do tremendous harm to the current arrangement of those we are also trying to protect, in the context of bankruptcy law. Am I accurate in my description?

Ms. Killam: Yes, I would agree with that.

In order to ensure the integrity of the whole Canadian system and maintain the elements of efficiency and predictability, any amendments need to be carefully considered within the broader context. Creating piecemeal exceptions to the existing scheme of distribution, like this deemed trust priority, have effects. They also incentivize other stakeholder groups to request further exceptions and each time, that diminishes the delicate balance of interests and returns to all creditors.

The Chair: Thank you very much, Ms. Killam and Mr. Breton, for your testimony today. We appreciate your comments and your insights. Thanks for joining us.

We will move now to our final panel. We have Member of Parliament Scot Davidson with us. He is the MP for York—Simcoe, and he is the sponsor of Bill C-280. Thank you so much for joining us today.

Scot Davidson, Member of Parliament, York—Simcoe, Ontario, sponsor of the bill, as an individual: Thank you, Madam Chair and senators here today. I thought we were going to have a 30-second break. I was going to give you all a Gwilly, the mascot of the town of Bradford West Gwillimbury, in the soup-and-salad-bowl of Canada, which I represent.

The Chair: We will have a ceremonial passing out of those a bit later.

Mr. Davidson: I think we should. It's a big deal. Everyone would be excited in Bradford.

Thank you to members of the committee for my opportunity to finally appear before you as the sponsor of Bill C-280.

This bill seeks to establish a financial protection mechanism, a limited deemed trust to ensure that fresh fruits and vegetables producers are paid in the event of a purchaser bankruptcy.

régimes de pensions prévus dans le projet de loi C-228, qui a reçu la sanction royale en avril 2023; ainsi que la super priorité limitée accordée aujourd'hui à tous les autres agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, fournisseurs et créanciers des vendeurs de fruits et légumes frais insolubles.

Le sénateur Yussuff : Si je comprends bien ce que vous nous dites, nous devons faire attention et essayer d'écouter. Autant nous aimerions régler le problème, autant nous pourrions nuire grandement aux arrangements pris par ceux que nous tentons également de protéger, dans le contexte de la loi sur la faillite. Ma description est-elle exacte?

Mme Killam : Oui, je serais d'accord avec cela.

Pour assurer l'intégrité de l'ensemble du système canadien et maintenir les éléments de l'efficience et de la prévisibilité, tout amendement doit être étudié attentivement dans le contexte plus général. La création d'exceptions fragmentaires au schéma de distribution actuel, comme cette priorité accordée à la fiducie réputée, a des effets. Elles incitent également d'autres groupes d'intervenants à demander d'autres exceptions et cela affaiblit, chaque fois, l'équilibre fragile des intérêts et des rendements de tous les créanciers.

La présidente : Merci beaucoup, madame Killam et monsieur Breton, de votre témoignage d'aujourd'hui. Nous apprécions vos commentaires et vos points de vue. Merci d'être venus.

Nous allons maintenant passer à notre dernier témoin. Le député, Scot Davidson se joint à nous. Il est le député de York—Simcoe, et le parrain du projet de loi C-280. Merci beaucoup de vous joindre à nous, aujourd'hui.

Scot Davidson, député, York—Simcoe, Ontario, parrain du projet de loi, à titre personnel : Merci, madame la présidente, sénatrices et sénateurs, d'être ici aujourd'hui. Je pensais que nous allions avoir une pause de 30 secondes. J'allais vous donner à tous un Gwilly, la mascotte de la ville de Bradford West Gwillimbury, fournisseur des fruits et légumes du Canada, que je représente.

La présidente : Nous procéderons à une remise solennelle de la mascotte un peu plus tard.

M. Davidson : Je pense que nous devrions le faire. C'est important. Tout le monde en serait heureux à Bradford.

Je remercie les membres du comité de me donner l'occasion d'enfin comparaître devant vous, en tant que parrain du projet de loi C-280.

Ce projet de loi vise à établir un mécanisme de protection financière, une fiducie réputée limitée, pour s'assurer que les producteurs de fruits et légumes frais sont payés en cas de faillite de l'acheteur.

As currently written, the Bankruptcy and Insolvency Act already acknowledges the importance of farming in Canada and the need to give farmers a greater position as a creditor during bankruptcy proceedings. The problem is that, in practice, the current super priority and right-of-possession provisions for farmers within the act are not adequate for the fresh fruit and vegetable growers when buyers become insolvent. Repossession is seldom possible, since fresh produce spoils quickly and is promptly sold to customers or incorporated into other products. Additionally, the 15-day period set out in the act is too short for a sector that typically has payment terms of 30 days or longer, well after a product has been sold, processed or eaten by customers.

Because of this, Canadian produce farmers are faced with significant and sometimes insurmountable losses when a purchaser declares bankruptcy. They must line up along with all the other creditors to seek payment. Many are forced to walk away from the outstanding debt owed to them. Such bankruptcies have a cascading impact within the industry, putting farmers and other producers into difficult situations when they are already dealing with today's inflation, supply chain issues and other pressures that affect their tight profit margins.

Further impacting the fresh fruit and vegetable sector is their inability to access financial protections that exist in the United States without incurring significant financial costs. As a reminder for this committee, this was not always the case. Previously, Canada was the only country in the world that had preferential access to the dispute resolution mechanisms within the United States Perishable Agricultural Commodities Act, known in the industry as PACA. However, the United States revoked this access in October 2014 due to a lack of a reciprocal mechanism in Canada.

Now, Canadian sellers must post a significant bond worth double the value of their shipment just to initiate a claim through PACA. This severely puts our Canadian produce farmers, given the high volume of produce sold to the U.S., at a disadvantage. There is no doubt the fresh fruit and vegetable sector has a significant place within the Canadian economy. It generates \$33 billion in additional sales, over \$17.4 billion in added value and more than 249,000 full-time equivalent jobs for Canadians, paying over \$9.8 billion in wages.

But we're here today because the status quo just isn't working. The unique characteristics of the fresh fruit and vegetable sector make it especially vulnerable to bankruptcies. The current provisions in our bankruptcy laws, recognizing the importance of farming, does not work for this industry. Parliament must act to

Dans sa forme actuelle, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité reconnaît déjà l'importance de l'agriculture au Canada et la nécessité de renforcer la position des agriculteurs en tant que créanciers, durant les procédures de faillite. Le problème, c'est que, en pratique, actuellement, la super priorité accordée aux agriculteurs et les dispositions relatives au droit de possession des agriculteurs, prévues dans la loi, ne sont pas adaptées aux producteurs de fruits et légumes frais dont les acheteurs deviennent insolvable. La reprise de possession est rarement possible, puisque les fruits et légumes frais se gâtent rapidement et sont rapidement vendus aux clients ou intégrés dans d'autres produits. De plus, le délai de 15 jours fixé par la loi est trop court pour un secteur dont les modalités de paiement sont généralement de 30 jours ou plus, bien après qu'un produit a été vendu, transformé ou consommé par les consommateurs.

Pour cette raison, les agriculteurs canadiens font face à des pertes importantes et parfois insurmontables, lorsqu'un acheteur fait faillite. Ils doivent faire la queue avec tous les autres créanciers pour se faire payer. Bon nombre sont contraints de renoncer à une dette, à l'argent qui leur est dû. Ces faillites ont un effet domino sur le secteur, et mettent les agriculteurs et d'autres producteurs dans des situations difficiles, alors qu'ils doivent déjà faire face à l'inflation actuelle, aux problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et à d'autres pressions qui touchent leurs faibles marges bénéficiaires.

Ce qui touche davantage le secteur des fruits et légumes frais, c'est que les agriculteurs ne pourront avoir accès aux protections financières qui existent aux États-Unis sans assumer des coûts financiers importants. Je tiens à rappeler au comité que cela n'a pas toujours été ainsi. Dans le passé, le Canada était le seul pays au monde qui avait un accès préférentiel aux mécanismes de règlement des différends prévus dans la United States Perishable Agricultural Commodities Act, connue dans le secteur sous le nom de PACA. Cependant, les États-Unis ont révoqué cet accès, en octobre 2014, en raison de l'absence de mécanisme de réciprocité au Canada.

Aujourd'hui, les vendeurs canadiens doivent verser une caution importante qui vaut deux fois la valeur des marchandises expédiées, simplement pour faire une réclamation au titre de la PACA. Cela désavantage fortement les agriculteurs canadiens, compte tenu du volume élevé de produits vendus aux États-Unis. Il ne fait aucun doute que le secteur des fruits et légumes frais occupe une place importante dans l'économie canadienne. Il génère 33 milliards de dollars de ventes supplémentaires, plus de 17,4 milliards de dollars de valeur ajoutée et plus de 249 000 emplois équivalents à temps plein pour les Canadiens, pour plus de 9,8 milliards de dollars en salaires.

Mais nous sommes ici aujourd'hui parce que le statu quo ne fonctionne pas. Les caractéristiques uniques du secteur des fruits et légumes frais le rendent particulièrement vulnérable aux faillites. Les dispositions actuelles de nos lois sur la faillite, qui reconnaissent l'importance de l'agriculture, ne fonctionnent pas

address this situation through this bill. That's why MPs have come with me to address this bill.

I would ask senators to consider the will of the House of Commons, the perspectives of the boots-on-the-ground industry and the need to support this sector's role in our growing economy in protecting our country's food security. I urge you all to support the bill in its current form, and I welcome any questions you may have today. Thanks for having me.

Senator Loffreda: MP Davidson, welcome to our committee, and congratulations on putting forward this bill and getting it through the House of Commons. We thank our farmers. We all have empathy and compassion, and we want our farmers to succeed, but there are some major concerns with this bill, and I'd like to share them with you.

We just heard from our previous panels, experts on insolvency and access to credit. It was expressed that most purchasers of fruits and vegetables are solvent buyers. Also, if I look at a response to a 2020 House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food report that recommended that the federal government establish a statutory deemed trust for fruit and vegetable farmers, the government explained that the total losses to all creditors in the Canadian fresh produce sector had amounted to less than 0.1% of total sales in recent years.

In the same response — my final sentence to this question — the federal government explained its view that a statutory deemed trust would make it more difficult for creditors lending to produce buyers — buyers, not farmers. We're all for the farmers. Produce buyers are those that the consumers buy from, the public buys from. It's an increased risk for lenders to lend to the produce buyers. Therefore, it affects costs that may be passed on to the consumer. There are capital constraints and it affects credit.

Therefore, I'd like you to explain those concerns and maybe convince us senators here that there are concerns and risks that could be mitigated. Capital is a resource that is extremely important in every industry. We're all for our farmers, but we don't want the consumer penalized with a higher cost or less product because the purchaser cannot purchase those fruits and vegetables.

pour ce secteur. Le Parlement doit agir pour remédier à cette situation, au moyen de ce projet de loi. C'est pour cette raison que les députés se sont joints à moi pour parler de ce projet de loi.

Je demanderai aux sénatrices et aux sénateurs de prendre en considération la volonté de la Chambre des communes, les points de vue des intervenants sur le terrain et la nécessité de soutenir le rôle que joue ce secteur dans notre économie en croissance pour protéger la sécurité alimentaire de notre pays. Je vous exhorte tous à appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions, aujourd'hui. Merci de m'avoir invité.

Le sénateur Loffreda : Monsieur Davidson, bienvenue à notre comité, et je vous félicite de présenter ce projet de loi et de l'avoir fait approuver à la Chambre des communes. Nous remercions nos agriculteurs. Nous avons tous de l'empathie et de la compassion pour eux, et nous voulons qu'ils réussissent, mais nous avons certaines inquiétudes importantes concernant ce projet de loi, et j'aimerais vous en faire part.

Nous venons d'entendre les précédents groupes de témoins, des experts de l'insolvabilité et de l'accès au crédit. Ils ont dit que la plupart des acheteurs de fruits et de légume sont des acheteurs solvables. De plus, je regarde la réponse à un rapport de 2020 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui recommandait au gouvernement fédéral d'établir une fiducie statutaire réputée pour les producteurs de fruits et légumes; le gouvernement a expliqué que les pertes totales de tous les créanciers du secteur canadien des fruits et légumes frais s'élevaient à moins de 0,1 % des ventes totales, au cours des dernières années.

Dans la même réponse — mon dernier mot à propos de cette question —, le gouvernement fédéral a expliqué son point de vue selon lequel une fiducie statutaire réputée rendrait la tâche plus difficile pour les créanciers qui prêtent à des acheteurs de produits... des acheteurs, et non pas des agriculteurs. Nous soutenons tous les agriculteurs. Les acheteurs de fruits et légumes sont ceux à qui les consommateurs achètent les produits, à qui le public achète. Les prêteurs courent un risque accru en accordant des prêts aux acheteurs de fruits et légumes. Par conséquent, cela touche les coûts qui peuvent être refilés au consommateur. Il y a des contraintes en matière de capital, et cela touche le crédit.

Par conséquent, j'aimerais que vous répondiez à ces inquiétudes et, peut-être, que vous nous convainquiez, nous, les sénatrices et les sénateurs présents, qu'il est possible d'atténuer certaines préoccupations et certains risques. Le capital est une ressource extrêmement importante dans toutes les industries. Nous soutenons tous les agriculteurs, mais nous ne voulons pas que le consommateur soit pénalisé par un coût plus élevé ou moins de produits, parce que l'acheteur ne peut pas acheter ces fruits et légumes.

Mr. Davidson: Thank you, senator, for the question. I caught the tail end of, I believe, the government or whoever was giving testimony before me talking about solvent buyers. I think there is a current mechanism that actually exists right now called the DRC that she didn't allude to, and that deals with some of the slow pays and other things.

Passing Bill C-280 will not affect access to credit for fruit and vegetable businesses. This deemed trust merely changes the creditor's calculation of available collateral. Because of the deemed trust, the buyer has less available collateral and the seller more. Creditors can make appropriate lending decisions in light of these calculations.

By making payments more predictable throughout the value chain — from farmer to dealer, from dealer to retailer — a deemed trust makes it easier for lenders to predict the cash flows available to repay loans to every part of the value chain. Increased predictability makes lending easier, actually, not harder.

Third-party reviews in the U.S. determine that the PACA deemed trust in the U.S. resulted in a positive for growers, packers and consumers in the fresh produce industry. A deemed trust would result in those similar positive impacts.

Again, the current bankruptcy act actually spells out that they do — and I know everyone in this room is aware. Farmers have super priority. It is saying that. But the problem for fresh fruit and vegetable growers is it doesn't work for them. This is what we're dealing with. I've heard some testimony from the government about, "This is going to create a cascading effect." There aren't any other agriculture industries within Canada calling for this except for the fresh fruit and vegetable growers.

Senator Loffreda: [Technical difficulties] — create a prior claim, and the prior claim does limit capital to the purchaser of the fruits and vegetables. I've spent 35 years, most of those years in lending, and I can tell you the hours I put in, and it's more than 50. Trust me, it will limit capital to the purchasers. I think the government is correct in making that statement. It is a risk. It is a concern. It should be mitigated, and I'm willing to listen to your remarks about how those concerns could be mitigated. But it's not debatable. It will increase costs, and it will limit capital to the purchasers from the farmers of the fruits and vegetables.

Mr. Davidson: Well, I think banks currently manage the risk, and they can manage the risk with this.

Senator Loffreda: They're the best managers in the world. I know that. I come from that industry.

M. Davidson : Merci, sénateur, de la question. J'ai entendu la fin de ce que disait, je crois, un représentant du gouvernement ou la personne qui témoignait avant moi, sur les acheteurs solvables. Je crois qu'il existe actuellement un mécanisme, appelé la DRC, qu'elle n'a pas mentionné, et qui s'occupe de certains paiements lents et d'autre chose.

L'adoption du projet de loi C-280 ne nuira pas à l'accès au crédit des entreprises de fruits et légumes. Cette fiducie réputée change simplement le calcul de la garantie disponible du créancier. En raison de la fiducie réputée, l'acheteur a moins de garanties disponibles, et le vendeur en a plus. Les créanciers peuvent prendre des décisions pertinentes en matière de prêt en se fondant sur ces calculs.

En rendant les paiements plus prévisibles tout au long de la chaîne de valeur — de l'agriculteur au distributeur, du distributeur au détaillant —, une fiducie réputée permet aux prêteurs de prévoir plus facilement les flux de trésorerie disponibles pour rembourser les prêts de chaque maillon de la chaîne de valeur. Il sera plus facile, et non pas plus difficile, d'accorder des prêts, grâce à une prévisibilité accrue.

D'après des examens menés par des tiers, aux États-Unis, la fiducie répétée prévue dans la PACA aux États-Unis a eu un effet positif sur les producteurs, les emballeurs et les consommateurs du secteur des fruits et légumes frais. Une fiducie réputée entraînerait des effets positifs similaires.

Encore une fois, la loi sur la faillite actuelle précise qu'ils... et je sais que tout le monde ici le sait. Les agriculteurs bénéficient de la super priorité. La loi le dit. Mais le problème pour les producteurs de fruits et légumes frais, c'est que cela ne fonctionne pas pour eux. C'est de cela qu'il s'agit. J'ai entendu quelques représentants du gouvernement dire « cela va avoir un effet domino ». Pas un seul secteur agricole au Canada ne le demande, à l'exception des producteurs de fruits et légumes frais.

Le sénateur Loffreda : [Difficultés techniques] — crée une créance antérieure, et la créance antérieure limite le capital de l'acheteur de fruits et de légumes. J'y ai passé 35 ans, la plupart dans le secteur des prêts, et je peux vous dire le nombre d'heures que j'y ai consacrées, et c'est plus de 50. Croyez-moi, cela limitera le capital des acheteurs. Je pense que le gouvernement a raison de le dire. C'est un risque. C'est une préoccupation. Il faut l'atténuer, et je suis prêt à écouter vos remarques pour savoir comment on pourrait atténuer ces préoccupations. Mais on ne peut pas en débattre. Cela augmentera les coûts, et limitera le capital de ceux qui achètent auprès des producteurs de fruits et légumes.

M. Davidson : Je pense que les banques gèrent actuellement le risque, et elles peuvent gérer le risque à ce chapitre.

Le sénateur Loffreda : Elles sont les meilleures gestionnaires du monde. Je le sais. J'ai travaillé dans ce secteur.

Mr. Davidson: That's it. For people concerned about it being high credit now for fresh fruit and vegetable farmers, I don't think that's the case. I don't think we're going to see that. Based on the evidence out of the U.S., I don't think we're going to see that.

Senator Loffreda: Allow me to disagree, but congratulations on putting it forward.

Mr. Davidson: Thank you.

Senator C. Deacon: Agriculture exports is something we value as a country, Mr. Davidson. As I see it, this is something that reduces the risk of exporting globally where we can get a premium price for products. To manage that risk, to me, is something that would be very important to farmers. It's also a compelling public policy priority to make sure our producers are profitable.

I keep hearing from people who are not involved in farming of the effects of this. If you could just run through the costs and benefits as you see them today, because they seem significant from where I'm sitting, as somebody who has been an entrepreneur and has faced the sorts of risks that this manages.

Mr. Davidson: Well, Bill C-280 is a net benefit for all Canadians. It benefits farmers, who have a fair chance of being paid. It benefits Canadian dealers and retailers, who would no longer be second choice to the American market. It will approve the availability price and quality of fresh fruit and vegetable products. Of course, all of this brings benefits to Canadian consumers. It improves our domestic food security that is so critical for Canadians.

It could be true that banks and similar creditors bear the cost of Bill C-280 since it claims they will be given lower priority, but this is not an increased cost to government or Canadian society. It's rather a transfer of costs from one stakeholder to another.

I believe that farmers should not bear this cost anymore. It's actually impacting our country's economy and our domestic food security when it comes to fresh fruits and vegetables. Lenders are far better placed to absorb the distributional impacts of a deemed trust than smaller farmers and growers who are already, as we all know at this table, being squeezed from all sides. I do not believe this will impact access to credit.

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Welcome to our committee, Mr. Davidson. My question is complex, because the problem is complex. If I understand your bill correctly, it's designed to

M. Davidson : C'est exact. Pour ceux qui craignent que le crédit sera élevé pour les producteurs de fruits et légumes frais, je ne pense pas que ce soit le cas. Je ne pense pas que cela arrivera. D'après les preuves provenant des États-Unis, je ne crois pas que cela arrivera.

Le sénateur Loffreda : Permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous, mais je vous félicite d'avoir présenté le projet de loi.

M. Davidson : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Les exportations agricoles nous tiennent à cœur, en tant que pays, monsieur Davidson. Selon moi, cela réduit le risque des exportations sur les marchés mondiaux, où nous pouvons obtenir un prix supérieur pour les produits. D'après moi, il serait très important de gérer ce risque pour les agriculteurs. La rentabilité des producteurs est également une priorité de politique publique impérieuse.

Je ne cesse d'entendre des personnes qui ne sont pas concernées par l'agriculture parler de ses effets. Si vous pouviez passer en revue les coûts et les avantages tels que vous les voyez aujourd'hui, parce qu'ils semblent importants, de mon point de vue, en tant qu'ancien entrepreneur qui a été exposé aux types de risques que l'on veut gérer.

M. Davidson : Le projet de loi C-280 est avantageux pour les Canadiens. Il profite aux agriculteurs, qui ont de bonnes chances d'être payés. Il profite aux distributeurs et aux détaillants canadiens, qui ne seraient plus un deuxième choix sur le marché américain. Il approuve la disponibilité, le prix et la qualité des fruits et légumes frais. Bien sûr, les consommateurs canadiens bénéficieront de tout cela. Il permettra d'améliorer la sécurité alimentaire nationale, qui est si cruciale pour les Canadiens.

Il est possible que les banques et les créanciers similaires assument le coût du projet de loi C-280, puisqu'il prévoit qu'ils seront moins prioritaires, mais il ne s'agit pas d'un coût accru pour le gouvernement ou pour la société canadienne. C'est plutôt un transfert des coûts d'une partie prenante à une autre.

Je pense que les agriculteurs ne doivent plus assumer ce coût. Cela touche l'économie et la sécurité alimentaire nationale de notre pays, au chapitre des fruits et légumes frais. Les prêteurs sont bien mieux placés pour absorber les effets de répartition d'une fiducie réputée que les petits agriculteurs et producteurs qui, comme nous le savons tous ici, subissent déjà des pressions de toutes parts. Je ne pense pas que cela touchera l'accès au crédit.

La présidente : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Bienvenue à notre comité, monsieur Davidson. Ma question est complexe, parce que le problème est complexe. Si je comprends bien votre projet de loi,

ensure, through a trust, that Canadian farmers will have protection in the United States. This bill will protect farmers against bankruptcy by Canadian buyers. That is a very rough summary.

First, will Bill C-280 affect only export and import relationships, or will it also have an impact on Canadian farmers who sell in Canada? Will they be protected in this way?

Secondly, we've heard quite a bit of criticism from the bankruptcy trustee and financial community. You've said that they're going to foot more of the bill for this protection. Rather than a trust, why didn't you propose a system exactly like the American PACA for Canada?

[English]

Mr. Davidson: Thank you, senator, for those questions. I can tell you that I'm not an expert. I'm a boots-on-the ground member of Parliament, and we have technical and industry people here. What I can tell you is the consultation that was done with drafting this bill, number one, was extensive and done by some of Canada's foremost people in this sector and on bankruptcy law.

In 2012, there was a federal-provincial-territorial task force. Agriculture and Agri-Food Canada commissioned a report examining suitability of various protections and models for the fresh produce industry. They looked at securities. They looked at insurance pools. They looked at mutual funds. They looked at clearinghouses and many other factoring models. None of these models that were looked at in 2012 were deemed suitable. They were insufficient for cost competitiveness, market impact — applicability to Canada-U.S. cross-border trade was one problem — and accessibility to both buyers and sellers.

It's important when drafting a private member's bill to respect, as you know, senator, provincial jurisdiction as well. This bill is needed by our fresh fruit and vegetable growers right across Canada, from Leamington to Bradford West Gwillimbury to Quebec to British Columbia. This industry has been calling on this because the current provisions that are in the bankruptcy law now are not working.

We heard representatives from the government ask if there will be a review. "There might be a review. The review will take 10 years." We have been hearing this for years. Senators, I think you can appreciate, given where Canada is, given the economy, the struggles that farmers face, the risks that they have, especially the fresh fruit and vegetable growers. To senators here, who may be thinking that other industries within the agriculture business are all going to come — no, because they

il vise à s'assurer, par le biais d'une fiducie, que les fermiers canadiens pourront avoir une protection aux États-Unis. Ce projet de loi protégera les agriculteurs contre les faillites des acheteurs canadiens. J'ai résumé cela très schématiquement.

Premièrement, le projet de loi C-280 va-t-il affecter uniquement les relations d'exportation et d'importation, ou aura-t-il aussi un impact chez les agriculteurs canadiens qui vendent au Canada? Seront-ils protégés de cette manière?

Deuxièmement, nous avons entendu des critiques assez importantes provenant du secteur des faillites et du milieu financier. Vous avez affirmé qu'ils vont davantage soutenir la facture de cette protection. Pourquoi ne pas avoir proposé, plutôt qu'une fiducie, un système exactement semblable à la PACA américaine pour le Canada?

[Traduction]

M. Davidson : Merci, sénateur, de poser ces questions. Je peux vous dire que je ne suis pas un expert. Je suis un député qui va sur le terrain, et nous avons ici des techniciens et des gens du secteur. Ce que je peux vous dire, c'est que les consultations menées pendant la rédaction de ce projet de loi, premièrement, étaient exhaustives et ont été dirigées par certains des plus grands spécialistes canadiens de ce secteur et du droit de la faillite.

En 2012, il y avait un groupe de travail fédéral-provincial-territorial. Agriculture et Agroalimentaire Canada a commandé un rapport évaluant la pertinence des diverses mesures de protection et des modèles s'appliquant au secteur des produits frais. Le groupe de travail a examiné des titres, des groupes d'assureurs, des fonds mutuels, il a examiné des chambres de compensation et de nombreux autres modèles d'affacturage. Aucun des modèles examinés en 2012 n'a été jugé adéquat. Ils étaient insuffisants pour la compétitivité des coûts, l'impact sur le marché — leur applicabilité au commerce transfrontalier Canada-États-Unis était un problème — et l'accessibilité aux acheteurs comme aux vendeurs.

Quand on rédige un projet de loi d'initiative parlementaire, il est important de respecter, comme vous le savez, sénateur, la compétence provinciale. Les producteurs de fruits et de légumes de tout le Canada, de Leamington à Bradford West Gwillimbury, du Québec à la Colombie-Britannique, ont besoin de ce projet de loi. Cette industrie fait appel à ce projet de loi, car les dispositions actuelles de la loi sur la faillite ne fonctionnent pas.

Nous avons entendu des représentants du gouvernement demander s'il allait y avoir un examen. « Il y en aura peut-être un. L'examen durera 10 ans. » Nous entendons cela depuis des années. Mesdames et messieurs, je crois que vous pouvez comprendre, compte tenu de la situation du Canada, de l'économie et des difficultés auxquelles font face les agriculteurs, les risques qu'ils affrontent, particulièrement les producteurs de fruits et de légumes frais. Pour les sénatrices et

have things. Quebec, supply management, number one. Grain is protected. Some people might ask about beef. "What about beef?" Beef is sold at auction. They're issued a cheque right away. It is sold to a slaughterhouse. It's cash on the barrelhead.

The fresh fruit and vegetable sector is a very important and unique sector in Canada. That's why this sector has been calling for this.

Senator Yussuff: Mr. Davidson, thank you for being here. I recognize that you live in an area of the country where you see reality, and I'm sure people talk to you even when you go to a restaurant, never mind just going to visit a farm. You're constantly hearing what the problems are.

I recognize you're trying to solve a problem in the context of what the bill is attempting to do. Equal to that, we also heard from the bankruptcy and insolvency deputy commissioner, and certainly from trustee organizations, that there are some inherent challenges in regard to the bill that you are proposing.

Let me ask you something specifically. I've heard the points you've made. You said that bankers currently recognize the plight of farmers because there is super priority built into the legislation already. You've said that part of the reason the current super priority protection does not work is related to goods delivered within 15 days because of the bankruptcy when credit terms are more like 30 days and, in some cases, even longer than that.

Wouldn't it be more equitable on other unsecured creditors but agriculture and fish producers to amend the super priority to reflect credit-related fresh produce, for example, increasing the period from 15 days to either 30 or 45 days as a way to capture the challenges and the problems you've identified in regard to payment schemes that are not consistent with how fresh food producers are getting paid when delivering their product in the country? We don't want, on one hand, to create a situation where we displace others and create harm in the current system arrangement we currently have.

Mr. Davidson: That was a great question, senator. You're going to get a Gwilly right now, only because you're sitting close to me.

Thank you for the question. Two points on this. As an MP, the best part of being an MP is actually getting out in the community and getting out on the farms. Senator, I represent the soup and salad bowl of Canada, the Holland Marsh. We provide 80% of the fresh fruits and vegetables that are consumed in Ontario, for

sénateurs ici présents, qui pensent peut-être que d'autres entreprises du secteur agricole vont comparaître devant nous; non, parce qu'elles ont des choses à traiter. Au Québec, la gestion de l'offre, pour commencer. Le grain est protégé. Certains pourraient se poser des questions à propos du bœuf. « Qu'en est-il du bœuf? » Le bœuf est vendu à l'encan. Les producteurs de bœuf reçoivent un chèque sur-le-champ. Le bœuf est vendu à un abattoir. C'est rubis sur l'ongle.

Le secteur des fruits et légumes frais est important et unique, au Canada. C'est pourquoi il réclame ce projet de loi.

Le sénateur Yussuff : Monsieur Davidson, merci d'être là. Je sais que vous habitez dans une région du pays où vous voyez la réalité, et je suis certain que les gens viennent vous parler même lorsque vous allez au restaurant, et encore plus quand vous visitez une ferme. Vous entendez constamment parler des problèmes.

Je sais que vous essayez de régler un problème dans le contexte de ce que le projet de loi essaie d'accomplir. Au même niveau, nous avons entendu la sous-commissaire du bureau des faillites ou de l'insolvabilité, et certainement les organisations fiduciaires, dire qu'il y avait des défis inhérents dans le projet de loi que vous proposez.

Laissez-moi vous demander quelque chose de spécifique. J'ai entendu vos arguments. Vous dites que les banquiers comprennent la situation critique des agriculteurs, car il y a déjà une super priorité intégrée au projet de loi. Vous avez dit que l'une des raisons pour lesquelles la protection de la super priorité ne fonctionne pas tient aux produits livrés dans les 15 jours, à cause de la faillite, puisque les modalités de crédit sont de 30 jours, voire plus dans certains cas.

Ne serait-il pas plus équitable pour les autres créanciers ordinaires, mis à part dans les secteurs agricole et de la pêche, d'amender la super priorité pour qu'elle reflète le crédit sur les fruits et légumes frais, par exemple, en passant d'un délai de 15 jours à un délai de 30 ou 45 jours, pour mieux tenir compte des défis et des problèmes que vous avez cernés en lien avec les systèmes de paiement, qui ne correspondent pas à la manière dont les producteurs d'aliments frais se font payer lorsqu'ils livrent leurs produits au pays? Nous ne voulons pas, d'un côté, créer une situation où nous déplaçons les autres et causons des dommages au système actuel.

M. Davidson : C'était une excellente question, sénateur. Vous allez tout de suite recevoir un Gwilly, seulement parce que vous êtes assis près de moi.

Merci de la question. J'aimerais dire deux choses là-dessus. En tant que député, la plus belle partie de mon travail, c'est quand je vais dans la communauté et que je visite des exploitations agricoles. Sénateur, je représente le marais Holland, qui fournit le Canada entier en fruits et légumes. Nous fournissons 80 % des

example. It's that rich black soil you see coming up Highway 400. I'd love to have you all come and see it.

Senator Yussuff: I drive it quite regularly.

Mr. Davidson: Then you know exactly where it is. Stop in sometime. The important thing about that, if you're out and about talking to our small farmers, terms have actually increased from 30 days to 45 days and now it's 60 days. Everyone is telling me, "Scot, we're getting grinded."

First of all, my comment would be to amend, let's say, the act, number one. Let's say it would take two years to get agreement in this room about whether it should be 30 or 45 days, and in the meantime, as the world changes, we're already at 60. By the time there was a reaction to that, I think time is of the essence here. We have in front of us a solid bill that farmers need.

Again, if I may talk about the fresh fruit and vegetable sector, we have canoe-sized celery in York—Simcoe, the size of paddles. But this produce doesn't have a shelf life like most other ag commodities, for example, grain.

Grain, as we know, is protected by the grain board. If you want to talk about eggs and poultry and supply management, every other sector has that. This is the only sector within the Canadian agriculture sector which has absolutely no protection. It's probably one of the most important sectors.

I don't wear glasses. I think that's because of all the carrots I eat in my town of Bradford West Gwillimbury, but that's how important it is.

Senator Yussuff: I'm trying to understand and, at the same time, hear what the officials who administer the bankruptcy legislation currently and the trustees are telling us, which is to find the balance. I think the perfect good is to ensure that nobody is harmed in the context of what fresh producers are facing. I do believe there are challenges in the legislation as currently drafted, and I'm trying to figure out how to solve the problem, and not to pass a law that will create unintended consequences that could do more harm than good, and to recognize we want to solve the problem.

Mr. Davidson: Thank you, senator. As I stated at the beginning of this, Dr. Ronald Cummings is Canada's leading bankruptcy scholar who drafted this piece with us when I did consultation. Again, Fred Webber, the former head of the DRC,

fruits et légumes frais qui sont consommés en Ontario, par exemple. Ils viennent de cette riche terre noire que vous voyez le long de la route 400. J'aimerais vous inviter tous à visiter la région.

Le sénateur Yussuff : J'y passe en voiture régulièrement.

M. Davidson : Alors, vous savez exactement où c'est. Vous devriez vous y arrêter un jour. La chose importante à savoir, ce que l'on apprend en discutant avec de petits agriculteurs, c'est que les conditions sont passées de 30 jours à 45, et, maintenant, à 60 jours. Tout le monde me dit « monsieur Davidson, on nous écrase. »

Premièrement, ma suggestion serait d'amender la loi. Supposons qu'il nous faut deux ans pour arriver à une entente, ici, sur la question de savoir s'il faudrait que ce soit 30 ou 45 jours. Pendant ce temps, alors que le monde change, nous en sommes déjà à 60 jours. Le temps qu'il y ait une réaction... Je pense que le temps est un facteur essentiel, ici. Nous avons sous les yeux un projet de loi solide dont les agriculteurs ont besoin.

Si je peux parler du secteur des fruits et légumes frais, nous avons à York—Simcoe des céleris de la taille de canots, de la taille de pagaies. Mais ce produit n'a pas la même durée de conservation que la plupart des autres produits agricoles comme, par exemple, le grain.

Le grain, comme nous le savons, est protégé par la commission des grains. Si vous voulez parler des œufs, de la volaille et de la gestion de l'offre, tous les autres secteurs ont cela. Le secteur des fruits et légumes frais est le seul secteur de l'industrie agricole canadienne qui n'a absolument aucune protection. C'est probablement l'un des secteurs les plus importants.

Je ne porte pas de lunettes. Je crois que c'est grâce à toutes les carottes que je mange, chez moi, dans ma ville, Bradford West Gwillimbury. Voilà à quel point c'est important.

Le sénateur Yussuff : J'essaie de comprendre et, en même temps, j'entends ce que nous disent les fonctionnaires qui administrent la loi sur la faillite et ce que nous disent les fiduciaires, qui veulent tous trouver un équilibre. Je pense que l'idéal est de veiller à ce que personne ne soit lésé, dans le contexte où se trouvent les producteurs de fruits et légumes frais. Je pense que la loi, dans son libellé actuel, pose des problèmes et j'essaie de trouver une solution, de ne pas adopter une loi qui aura des conséquences non désirées et pourrait faire plus de mal que de bien et de reconnaître que nous voulons tous trouver une solution.

M. Davidson : Merci, sénateur. Comme je l'ai dit au début, M. Cummings est le grand spécialiste de la faillite au Canada qui a rédigé ce projet de loi avec nous pendant que je menais des consultations. À nouveau, M. Webber, ancien dirigeant de la

member of the U.S. Department of Agriculture and PACA branch was most helpful on this.

Again, with the previous witnesses who were on, they misled things a little bit by not bringing up, for example, the DRC. Our fresh fruit and vegetable growers, I think you heard from the DRC earlier that they do take advantage of it.

This is a solid bill. This is a bill that was passed in the other place, as everyone likes to say, and we would like to see this come into law.

Senator Varone: Thank you, MP, for being here. I drive through the Holland Marsh every weekend on the way up to the cottage. I see it in the fall, summer, spring and winter. It is one of the most lovely places in Ontario.

Being part of a trade in the home building industry, I was always confronted with the statement, “you’re paid when we’re paid.” That was the mantra of most general contractors. Unless I get paid, you don’t get paid. That all changed when the shortage of trades became the reality in the construction industry. They self-policed because the credit arrangements were different; they just changed.

How would you counter the criticism that through the credit creep, this is a homemade issue among your members? When I say that, we’ve heard testimony that the credit extended by farmers has gone from 7 days to 14 days to 30 days, now to 60 days. You have bullies in your industry in the supply chain that grinds the daylight out of the farmers. How do you change that?

Mr. Davidson: How do we change that right now? This is, as all you senators know, a very competitive global world. Canadians and the government’s top priority right now should be food security.

Senator, if I may tell a quick story. I would always ask the question, “How did this come to fruition with you, Scot?” It was during something that we don’t like to talk about now, but it was during COVID. I had a farmer come up to me when I was out and about, and I said, “How’s everything going this spring?”

It was during COVID. That’s when the world was falling apart. We didn’t know if there would be bank failures or big company failures.

He came up to me and said, “I don’t think I’m going to plant my fields this year.”

I asked, “Really?”

DRC et membre du ministère de l’Agriculture des États-Unis à la direction générale de la PACA, nous a fourni une aide précieuse.

Encore une fois, les témoins précédents nous ont un peu induits en erreur en n’invoquant pas la DRC, par exemple. Nos producteurs de fruits et légumes frais en tirent parti, je crois que vous avez entendu plus tôt les représentants de la DRC le dire.

C’est un projet de loi solide. Il a été approuvé à l’autre endroit, comme tout le monde aime le dire, et nous aimerions le voir entrer en vigueur.

Le sénateur Varone : Merci, monsieur Davidson, d’être là. Je traverse le marais Holland en voiture chaque fin de semaine lorsque je me rends à mon chalet. Je le vois à l’automne, à l’été, au printemps et à l’hiver. C’est l’un des plus beaux endroits de l’Ontario.

J’ai déjà fait partie du secteur de la construction résidentielle et on me disait toujours : « Vous serez payés quand nous le serons. » C’était la devise de la plupart des entrepreneurs généraux. Vous n’êtes pas payé tant que moi je ne le suis pas. Tout cela a changé quand la pénurie de travailleurs spécialisés est devenue réalité dans le secteur de la construction. Les entrepreneurs généraux se sont réglemés eux-mêmes, car les arrangements relatifs au crédit étaient différents; ils ont changé, tout simplement.

Comment répondriez-vous à la critique selon laquelle cette augmentation du délai de crédit a été créée par vos membres? Je dis cela, parce que nous avons entendu des témoins dire que le crédit accordé par les agriculteurs est passé de 7 à 14 jours, puis à 30 jours et qu’il est maintenant de 60 jours. Il y a des gens dans votre secteur, dans la chaîne d’approvisionnement, qui écrabouillent les agriculteurs. Comment change-t-on cela?

M. Davidson : Comment change-t-on cela, maintenant? Nous vivons, comme vous le savez tous, mesdames et messieurs, dans un monde très compétitif. La priorité des Canadiens et du gouvernement devrait être la sécurité alimentaire.

Sénateur, j’aimerais raconter une petite anecdote, si vous le voulez bien. Je me posais toujours la question « Comment cela s’est-il concrétisé pour toi »? L’anecdote que je raconte se déroule pendant une période dont nous n’aimons plus parler; la COVID. Un agriculteur est venu me voir, lorsque je me promenais, un jour, je lui ai demandé : « Comment vont les choses, ce printemps? »

C’était pendant la COVID. Alors que le monde s’écroulait. Nous ne savions pas s’il y aurait des faillites bancaires ou des faillites de société.

L’agriculteur m’a répondu « je ne crois pas que je vais ensemencer mes champs cette année ».

Je lui ai dit « vraiment? »

“No. I’m going to be honest. It’s going to cost me a couple million dollars to plant my fields, and I can just sit at home and just pay the taxes. I might wait this one out.”

I said, “Hold on a second, why would you do that?”

He said, “I’m so worried about getting paid. This farm has been in the family for 200 years, and it’s going to cost me a couple million dollars and all our sweat and work. If I sell this fresh produce and I don’t get paid, I’m going to lose the farm.” He said to me, “I’m not looking for a handout from the government here. I’m just looking to be assured that I get paid for my product.”

I sat there and said as an MP, “First of all, this proves how important food security is.” I said, “Please don’t do that because we’re going to see prices drive up. We’re going to have supply issues at the grocery store.”

This is one sector. I would say it’s a unique sector. It’s quite a bit different than the home-building sector. Again, we see it in the super priority in the Bankruptcy and Insolvency Act that it actually identifies farmers as being special because they have super priority, but for fresh fruit and vegetable growers, this part of the act isn’t working for them.

This is one small amendment that we can actually change. You all here in this room have the power to enact this with the will of the House of Commons and actually protect food security for farmers right across this great country.

The Chair: Thank you very much.

Senator Martin: First of all, thank you so much. I think it was very important to hear from you directly. You’ve already answered some of my other questions, but in your opening remarks, you mentioned October 2014 when there was a revocation of access for Canadian farmers because of the lack of reciprocity in Canada for U.S. producers.

In terms of PACA, will the passage of your bill address that issue? Will it make our producers more competitive in the U.S. and elsewhere?

Mr. Davidson: Thank you for the question, senator. That’s how much work I put into this bill. We actually went to Washington. It was very well received.

They actually said to me, “You guys are a little bit behind here. When are you going to get PACA done for the goodness of both countries?”

« Non. Je vais être très honnête. Ensemencer mes champs me coûtera quelques millions de dollars, alors que je peux simplement rester à la maison et payer seulement les taxes et les impôts. Je passerai peut-être mon tour, ce printemps. »

J’ai dit : « Attendez un instant, pourquoi feriez-vous cela? »

Il a dit « J’ai trop peur de ne pas être payé. La ferme appartient à ma famille depuis 200 ans, et tout ce travail me coûtera des millions de dollars et beaucoup d’effort. Si je vends mes produits frais et que je ne me fais pas payer, je vais perdre ma ferme. » Il m’a dit « Je ne demande pas une aumône du gouvernement. Je veux simplement m’assurer d’être payé pour mes produits. »

Je suis resté là et j’ai dit, en tant que député, « premièrement, cela prouve l’importance de la sécurité alimentaire. S’il vous plaît, ne faites pas cela, car vous verrez les prix augmenter. Nous allons avoir des problèmes d’approvisionnement à l’épicerie. »

C’est un secteur. Je dirais même que c’est un secteur unique. Il est assez différent du secteur de la construction domiciliaire. Nous le voyons à nouveau dans la super priorité intégrée dans la Loi sur la faillite et l’insolvabilité, où les agriculteurs sont spéciaux parce qu’ils ont une super priorité, mais, pour les producteurs de fruits et de légumes frais, cette partie de la loi ne fonctionne pas.

C’est un petit amendement que nous pouvons en vérité changer. Vous tous, dans cette salle, avez le pouvoir de l’adopter avec l’accord de la Chambre des communes, et de réellement protéger la sécurité alimentaire des agriculteurs dans l’ensemble du pays.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Martin : Premièrement, merci beaucoup. Je crois que c’était très important de vous entendre directement. Vous avez déjà répondu à certaines de mes questions, mais, dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné le mois d’octobre 2014, où on a révoqué un accès aux agriculteurs canadiens en raison du manque de réciprocité au Canada pour les producteurs des États-Unis.

En ce qui concerne la PACA, est-ce que l’adoption de votre projet de loi réglerait ce problème? Rendra-t-elle nos producteurs plus compétitifs aux États-Unis et ailleurs?

M. Davidson : Merci de la question, sénateur. Voilà tout le travail que j’ai mis dans ce projet de loi. Nous sommes même allés à Washington. Il a été très bien reçu.

Nos hôtes m’ont dit : « Vous êtes un peu en retard. À quel moment allez-vous mettre la PACA en œuvre pour le bien de nos deux pays? »

The United States, whether we like it or not, is our neighbour, a great neighbour, and our largest trading partner. The interaction between our farmers in cross-border trade is so important to this country.

I said, “What is it going to take so we can have reciprocity? How is it going to work with the United States?”

They said, “I’d be proud to stand with you should you enact this bill. It will take a matter of weeks to have this reciprocity done.”

Again, we have had one farm in my riding at your testimony before. They’re having to post bonds twice the amount. It just becomes so unaffordable now given the tight margins, and our farmers face all the risk and all those other things.

The Chair: Just to pick up quickly on something you said. Producers sell into the U.S. market because they have better protection there, and if there were better protection here, we might be able to prioritize selling to our own country.

Mr. Davidson: This whole bill is about giving farmers the confidence that they’re going to get paid. In the United States, with PACA, the data shows it actually increased the output of farms.

We’re blessed here in Canada with the most arable land. I know we certainly are in York—Simcoe with the Holland Marsh. Again, all senators are welcome to visit. That’s why this bill is so important, and I encourage you all to pass this bill as soon as possible.

Senator Bellemare: Due to bankruptcy problems that the farmers are experiencing, have they been growing in the past years?

Mr. Davidson: From the farmers that I’ve talked to — again, there was a massive bankruptcy that just happened in Leamington. I’ll call Leamington the home of the tomato, another fresh fruit and vegetable product.

It’s a lot of smaller operations, smaller family farms. This is the very fabric of Canada. That’s why this is so important.

The Chair: Thank you very much, Scot Davidson, MP for York—Simcoe, the centre of the fruit and vegetable world and the sponsor of Bill C-280.

I do want to give you 30 seconds to hand out your gifts to all members. First I will thank you very much for coming and joining us today. I thank all senators for their participation.

Les États-Unis, que cela nous plaise ou non, sont nos voisins, d’excellents voisins, et nos plus grands partenaires commerciaux. Les interactions entre agriculteurs dans le commerce transfrontalier sont très importantes pour eux.

J’ai dit « Que faut-il pour avoir la réciprocité? Comment cela fonctionnera-t-il avec les États-Unis? »

Ils m’ont dit « Je serais fier de vous soutenir si vous adoptez ce projet de loi. Il ne faudra que quelques semaines pour obtenir cette réciprocité. »

Encore une fois, il y a une ferme de ma circonscription, dans les précédents témoignages. Les propriétaires doivent déposer des cautions d’un montant deux fois supérieur. Cela devient tellement hors de prix, maintenant, à cause des marges serrées, et nos agriculteurs sont exposés à tous les risques, entre autres.

La présidente : J’aimerais revenir rapidement à quelque chose que vous avez dit. Les producteurs vendent au marché des États-Unis, car ils y ont une meilleure protection, et, s’il y avait une meilleure protection ici, nous serions peut-être en mesure de prioriser les ventes dans notre propre pays.

M. Davidson : Le projet de loi a pour seul but de rassurer les agriculteurs sur le fait qu’ils se feront payer. Aux États-Unis, avec la PACA, les données montrent que cela a augmenté la production des fermes.

Nous avons la chance, au Canada, d’avoir les meilleures terres arables. Je sais que nous avons cette chance à York—Simcoe, dans le marais Holland. Encore une fois, les sénatrices et les sénateurs sont tous bienvenus. Voilà pourquoi ce projet de loi est si important et je vous encourage tous à l’adopter le plus rapidement possible.

La sénatrice Bellemare : Les problèmes en matière de faillite des agriculteurs les ont-ils empêchés de cultiver ces dernières années?

M. Davidson : D’après les agriculteurs à qui j’ai parlé — je le répète, une faillite majeure a eu lieu à Leamington. J’appellerais Leamington le berceau de la tomate, un autre produit maraîcher.

Ce sont de plus petites exploitations, de plus petites fermes familiales. C’est le tissu même du Canada. Voilà pourquoi c’est si important.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Davidson, parrain du projet de loi C-280 et député de York—Simcoe, centre du monde des fruits et légumes.

Je vais vous accorder 30 secondes pour distribuer vos cadeaux à tous les députés. J’aimerais premièrement vous remercier d’être venu et de vous être joint à nous aujourd’hui. Je remercie aussi les sénatrices et sénateurs de leur participation.

What is it that you're handing out exactly, Mr. Davidson?
What is the mascot for?

Mr. Davidson: This is the mascot for Bradford West Gwillimbury. They make thousands a year, and they sell them at Carrot Fest, just so everyone knows. It all goes back to the Ronald McDonald House.

The Chair: Excellent. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Qu'êtes-vous en train de distribuer, monsieur Davidson?
Quelle est cette mascotte?

M. Davidson : C'est la mascotte de Bradford West Gwillimbury. On en fabrique des milliers par année et on les vend au festival de la carotte, si vous voulez le savoir. Tous les profits sont ensuite versés aux manoirs Ronald McDonald.

La présidente : Excellent. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)
